

Louvigné de Bais



Autorisations d'Urbanisme

Déclarations préalables accordées

- ✓ **Delaunay Henri**
la Bodinière :
panneaux photovoltaïques
- ✓ **Julliot Philippe**
24a rue des Saulniers :
aménagement des combles
- ✓ **Blandel Christophe**
7 rue des Rochettes :
abri de jardin
- ✓ **Berhault Jean-Noel**
20 cité Bel air :
portail et portillon
- ✓ **Veillard Juliette**
rue Mme de Sévigné :
division parcellaire
- ✓ **Le Comte Thierry**
30 rue des Frères Amyot
d'Inville : Verrière de toit
- ✓ **Gorieux Pascal**
impasse de la Cour Dorée :
réfection toiture + changement
de fenêtre de toit
- ✓ **Gorieux Pascal**
impasse de la cour dorée :
changement porte et fenêtres
- ✓ **Reperant Pascal**
12 rue de la Bouvrie :
extension garage
- ✓ **Menardais Joël**
22 rue des frères Amyot
d'Inville : clôture
- ✓ **Piquet Frédéric**
11 rue des frères Amyot d'Inville :
remplacement lucarne par
fenêtre de toit

Permis de construire accordés

- ✓ **Deniard Benoît et Sylvie**
37 rue des Fontaines :
maison individuelle
- ✓ **Orhan Alexandre**
4 rue des frères Amyot d'Inville :
extension et rénovation
- ✓ **Ogier Christophe**
la Mancellière :
reconstruction d'un hangar
après sinistre
- ✓ **Symeval**
le Haut Rampon :
bâtiment technique
- ✓ **Lucas Daniel**
10 rue de Fouesnel :
modification stationnement
- ✓ **Commune de Louvigné de Bais**
église : travaux de réfection
- ✓ **Eon Yannick**
16 cité Bel air : extension
- ✓ **Zilli Gabriel et Cariou Laury**
16 rue du Ruisseau :
maison individuelle



Etat civil

Naissances :

- ✓ **Rethiers Louise**,
5 rue des Sources,
née le 04.10.13 à Vitré
- ✓ **Riault Clarisse**,
44 rue Mme de Sévigné
née le 10.11.13 à Vitré
- ✓ **Barré Julie**,
4 rue de Saud Cour,
née le 18.11.13 à Vitré
- ✓ **Bellier Yaëlle**,
la Fortinais,
née le 12.12.13 à Louvigné de Bais
- ✓ **Rouxel Léa**,
6 rue Beau Soleil,
née le 29.11.13 à Rennes
- ✓ **Burnel Emma et Burnel Chloé**,
1 rue du Gué,
nées le 18.12.13 à Vitré
- ✓ **Gauvin Juliette**,
13 la Gaudinais,
née le 12.02.14 à Louvigné de Bais
- ✓ **Guyon Lola**,
10 rue du Ruisseau,
née le 01.03.14 à Rennes
- ✓ **Fouquet Timéo**,
8 lot Bel Orient,
né le 05.03.14 à Vitré
- ✓ **Simon Flaure**,
1 rue des Fontaines,
née le 09.03.14 à Vitré
- ✓ **Sourdrille Maël**,
La Garenne
né le 03.05.14 à Vitré
- ✓ **Lafosse Malo**,
1 rue Anne de Bretagne,
né le 29.04.14 à Rennes
- ✓ **Jeuland Zao**,
La Chardronnais,
né le 25.05.14 à Vitré



Mariages :

- ✓ **Trébon Emmanuel et Heslot Sylvia**,
le 17 mai 2014
- ✓ **Bernard Patrice et Jean Aurélie**,
le 24 mai 2014
- ✓ **Lelouette David et Bariot Christelle**,
le 21 juin 2014

Décès et transcriptions de décès

- ✓ **Lemaile Louis**,
le 18.01.14 à Vitré
- ✓ **Couvert née Avril Marie-Anne**,
le 29.01.14 à Vitré
- ✓ **Belloir Patrick**,
le 04.04.14 à Vitré
- ✓ **Roinson née Bailleul Cécile**,
le 05.05.14 à Rennes
- ✓ **Larose Ghislaine**,
le 06.05.14 à Betton
- ✓ **Cellier née Renault Yvonne**,
le 30.05.14 à Bais



EDITORIAL

Un premier semestre, bien dense pour la vie municipale ! Élections municipales puis élections européennes.

Le 23 mars dernier pour l'élection des Conseillers Municipaux de notre Commune, le mode de scrutin changeait. Vous deviez vous exprimer pour une liste entière sans avoir, comme par le passé, la possibilité de supprimer et de rajouter des candidats de votre choix, ce qui pouvait faciliter l'exercice de la démocratie. Cependant et pour la première fois à Louvigné-de-Bais, deux listes complètes ont été constituées, proposant ainsi un choix aux habitants de Louvigné-de-Bais pour la désignation des Conseillers Municipaux de notre Commune. La liste « Ensemble, agissons pour l'avenir de notre Commune » que je conduisais a obtenu un peu plus de 60 % des suffrages permettant, à notre équipe de 19 membres, l'attribution de 16 sièges au Conseil Municipal, et par conséquent la liste « Pour vous et avec vous, un nouvel élan pour Louvigné-de-Bais » d'en avoir 3. Je remercie cependant les 3 membres de notre liste qui ne siègent pas au Conseil, en nous accompagnant dans cette aventure, ils ont contribué à l'élection de notre équipe.

La deuxième partie du semestre a donc été essentiellement consacrée à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, la constitution des commissions travaillant sur les différents thèmes constituant la vie municipale, commissions où les membres des 2 listes sont représentés proportionnellement au suffrage exprimé le 23 mars dernier. Le point d'orgue de cette période étant bien entendu le vote du budget de notre Commune, avec comme élément principal une légère augmentation des impôts de 1,60 % pour faire face d'une part, aux augmentations de charges de fonctionnement dues en partie à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et d'autre part, à la baisse ou tout au moins au gel des différentes dotations de l'Etat et de l'Intercommunalité.

Notre nouveau Conseil Municipal doit maintenant travailler en parfaite harmonie, sur les principaux axes de développement de notre Commune en matière d'urbanisation, d'infrastructure, de vie associative et culturelle, dans un but de rendre encore plus agréable la vie à Louvigné-de-Bais. Nous devons également être vigilants sur la phase finale des travaux de la ligne « L.G.V. », c'est-à-dire réaliser la meilleure réorganisation foncière pour nos agriculteurs et veiller à la restitution d'une voirie communale dans le meilleur état possible. La principale action que le Conseil Municipal va entreprendre en cette fin d'année, est la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. En étroite collaboration avec les représentants des 2 écoles (Parents, Enseignants et Direction), une commission communale a beaucoup travaillé afin de proposer à nos enfants, la meilleure organisation possible pour ces rythmes scolaires. Tout reste à confirmer en septembre.

Je conclurai ces quelques lignes, en adressant mes plus grands remerciements aux Conseillers Municipaux du mandat précédent qui avaient choisi de ne pas continuer l'aventure municipale. Nous avons, pendant ces 6 années passées ensemble, travaillé dans une ambiance agréable, courtoise et respectueuse, indispensable à la mise en œuvre des meilleurs projets. Enfin n'oublions pas et remercions les membres du Centre Communal d'Action Sociale qui ont transmis le flambeau à de nouveaux membres à qui nous souhaitons la bienvenue.

Je vous souhaite à toutes et à tous de profiter le plus possible de la période estivale et de passer d'agréables vacances en famille.

Thierry PIGEON,
Maire de Louvigné-de-Bais

Bonnes
vacances !

Sommaire

- P 2 de couv.** Autorisations d'urbanisme
Etat civil
- 1** Editorial
- 2 à 12** Conseil municipal
- 13 à 16** Informations municipales
Horaires
Mairie et agence postale
Recensement militaire
Argent de poche
Les Classes 4
Bibliothèque
Déchetterie
Calendrier des manifestations
Avis à la population
Location de salle
Smictom
Aménagement foncier
Destruction des chardons
- 17** Chronique des élus
d'opposition
- 18 à 21** Vie sociale
Espace jeux Capucine
CSF
Club amitiés et loisirs
CCAS
Anciens combattants
- 22 à 26** Vie scolaire
Ecole privée Saint Patern
Ecole publique
Charles Perrault
Envol
- 27 à 30** Vie associative
Association Trésors Naturels
Inter Anim
La chasse
Dynamic gym
Football-club
Volley Club
- 30 et 32** Vie culturelle
Danse louvignéenne
Théâtre "La Vigne au Loup"
Fait main
La bibliothèque
L'école de dessin
La paroisse
- P 3 de couv.** Informations diverses

Conseils municipaux

Relevé des principales décisions des conseils municipaux du 10 décembre 2013, du 25 février 2014

Travaux

Salle des sports

Le montant de l'ensemble des devis pour la réalisation de la salle de réunions à la salle des sports s'élevait à 75 383,55€ h.t.

Du fait des modifications apportées au cours des travaux, il convient de passer en conseil municipal les avenants suivants :

lot isolation cloison :
+ value 1719,61€ h.t

lot électricité :
+ value 1134,79€ h.t

lot couverture étanchéité :
- value 755,96€ h.t

lot maçonnerie :
+ value 370€ h.t

lot maçonnerie :
- value 1816 € h.t
(pour des travaux non effectués)

Soit un montant final des travaux (avec honoraires et contrôles) de 90 354,79 € h.t

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte les différents avenants de modifications présentés en réunion le 10 décembre et le 25 février.

Eclairage

Eclairage public

Pour le remplacement de 44 lampadaires « boules » situés sur la commune par des lampadaires « led », le montant de la participation communale s'élève à 58 116€ ht.

En réunion du 10 décembre, le conseil approuve les travaux à réaliser par le S.D.E 35 (Syndicat Départemental d'Electricité) et

accepte à l'unanimité le montant de la participation restant à la charge de la commune.

Eclairage mairie

Les deux lumières encastrées devant la porte de la mairie doivent être remplacées.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil retient la proposition de la société « citeos » pour un montant de 1776€ h.t, présentée en réunion le 25 février.

Eclairage extérieur des bâtiments

Afin de ne pas éclairer trop longtemps la nuit l'église et la mairie, il est nécessaire d'acheter un boîtier permettant de diminuer le temps de mise en lumière.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil retient la proposition de la société « Spie » pour un montant de 788€ h.t, présentée en réunion le 25 février.

Tampons d'eaux usées

Certains tampons d'eaux usées sont à revoir.

Suite à l'étude des différents devis, le conseil, après délibération et à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise « Beaumont » pour un montant de 2500€ h.t, présentée en réunion le 25 février.

Monuments aux morts

Les lettres du monument devenant illisibles, il convient de les redorer. Les établissements « Goupil » proposent deux devis :

l'un de 958,50€ h.t. pour uniquement redorer les lettres,

l'autre, avec en plus un repolissage du monument, de 1402,50€ h.t.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil retient la 2ème proposition des établissements « Goupil », pour un montant de 1402,50€ h.t, présentée en réunion le 25 février.

Eglise

Pour la restauration des vitraux de l'église il convient d'attribuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un maître verrier. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (drac) propose le cabinet « Messonnet ». Le montant des travaux s'élève à 137 000€ h.t, la rémunération du cabinet « Messonnet » à 5424€ h.t.

Concernant la façade extérieure il y a un avenant de modification de 120 000€ h.t correspondant à la remise en état des pierres après la dépose des vitraux. Le coût des honoraires du cabinet « Lecoq » sera augmenté de 11 400€ h.t.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accepte ces modifications présentées en réunion le 25 février.



Achat

Radars pédagogiques :

La commune ayant un projet d'achat d'un deuxième radar pédagogique pour permettre de réduire la vitesse à l'entrée de Louvigné de Bais en venant de Domagné, deux devis ont été demandés.

Après délibération, le conseil retient à l'unanimité le devis de la « société Lacroix » pour un montant de 2194.27 € ht et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet au titre des amendes de police 2014.

Service technique : achat de petit matériel

Achat d'un sécheur pour un montant de 1750 € HT auprès de « Massé Motoculture ». Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis et accepte cet achat.

Salle de réunion salle de sport : équipement électroménager

Achat d'un four micro-onde, d'une plaque de cuisson et d'un réfrigérateur pour la nouvelle salle de réunion de la salle des sports pour 859 € ttc auprès du magasin « Expert » : le conseil valide à l'unanimité le devis et accepte cet achat.

Projet d'acquisition d'un garage rue des Frères Amyot d'Inville

Le garage jouxtant la salle Beau Soleil est à vendre. L'acquisition de

ce garage permettrait une extension possible de la salle Beau Soleil ou de l'Espace Capucine car il y a un peu de terrain avec le garage.

A l'unanimité, le conseil accepte l'achat de ce garage pour un montant de 18 000 €. A ce montant seront ajoutés les frais de dossier et de notaire.

Urbanisme

D.P.U Droit de préemption Urbain

La commune ayant approuvé son Plan Local d'Urbanisme, il lui appartient de choisir d'adapter le Droit de Préemption Urbain sur tout ou partie des zones urbaines (U) ou des zones à urbaniser (AU), délimitées par le PLU.

La commune dispose actuellement d'un Droit de Préemption Urbain sur son territoire instauré par délibération en date du 6 novembre 1990. Il serait opportun d'adapter le périmètre du DPU, afin de réaliser dans l'intérêt général et conformément au code de l'urbanisme, les opérations ou actions d'aménagement suivantes :

- La mise en œuvre d'un projet urbain
- La mise en œuvre d'une politique de l'habitat
- Le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
- Le développement des loisirs et du tourisme
- La réalisation des équipements collectifs
- Le renouvellement urbain
- La lutte contre l'insalubrité
- La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine
- La constitution de réserves foncières destinées à la préparation de ces opérations

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'adopter le DPU sur les zones U et AU.

Zones agricoles protégées

Lors de l'enquête publique réalisée pour le PLU, une demande a été faite par un particulier afin de renforcer la protection de certaines zones agricoles.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas instaurer de zone agricoles protégées.



Plan Local d'Urbanisme : Approbation

Considérant que le conseil municipal a pris en compte les observations et différents avis émis lors de l'arrêt du projet ainsi que les observations du commissaire enquêteur ;

Considérant que « le projet de révision du POS validé PLU et l'élaboration d'un PLU » tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément au code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver « le projet de la révision POS validé PLU et l'élaboration d'un PLU ». la délibération accompagnée du dossier complet de « la révision POS validé PLU et l'élaboration d'un PLU » sont transmis à Monsieur le Préfet.

Aménagement Foncier Agricole et Forestier des communes de Louvigné-de-Bais et de Cornillé

Après présentation d'un plan d'ensemble des propositions de la commission d'aménagement foncier et vu l'article L.121-17 du code rural et de la pêche maritime, après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de modification à apporter au réseau des voies communales et de chemins ruraux proposés par la commission d'aménagement foncier.

Organisation du Nouveau Conseil Municipal

Liste « Ensemble agissons pour l'avenir de notre commune »



Thierry Pigeon
53 ans
Maire



Henri Mouton
67 ans
1^{er} adjoint



Annick Delepine
64 ans
2^e adjoint



Sandrine Clément
43 ans
3^e adjoint



Yves Martin
65 ans
4^e adjoint



Sylvie Baron
44 ans
Conseillère municipale



Jean-Pierre Bertinet
56 ans
Conseiller municipal



Valérie Gaudion
43 ans
Conseillère municipale



Gérard Géraux
54 ans
Conseiller municipal



Elodie Gobin
30 ans
Conseillère municipale



Joseph Jeuland
57 ans
Conseiller municipal



Valérie Louessard
36 ans
Conseillère municipale



Stéphane Maignan
47 ans
Conseiller municipal



Evelyne Moreau
56 ans
Conseillère municipale



Sébastien Pettier
44 ans
Conseiller municipal



Patricia Pierre
56 ans
Conseillère municipale

Liste « Pour vous et avec vous, un nouvel élan pour Louvigné de Bais »



Marie-Noëlle Renault
58 ans
Conseillère municipale



Jean-Yves Leblanc
44 ans
Conseiller municipal



Sophie Salles
42 ans
Conseillère municipale

Conseils municipaux (suite)

Relevé des principales décisions des conseils municipaux du 28 mars, du 8 avril et du 29 avril 2014

Nouveau Conseil Municipal

Election du maire

Lors du conseil municipal du 28 mars 2014, Monsieur Thierry PIGEON seul candidat, est élu à l'unanimité (19 voix sur 19)

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

La proposition de Monsieur le Maire de nommer 4 adjoints est entérinée à l'unanimité par le conseil municipal.

Election des adjoints

Deux listes de quatre adjoints sont soumises au vote du conseil : une liste proposée par la majorité et une

proposée par l'opposition. La liste proposée par la majorité est élue par 16 voix contre 3 :

- 1^{er} adjoint : Henri MOUTON
- 2^e Adjoint : Annick DELEPINE
- 3^e Adjoint : Sandrine CLEMENT
- 4^e Adjoint : Yves MARTIN

Indemnités du maire et des adjoints

Les indemnités sont calculées par rapport à une base (3801.46€) sur laquelle on affecte un taux : 43% maximum pour le maire et 16.50% maximum pour un adjoint.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le montant des indemnités proposées (identiques au mandat antérieur) :

- Maire : 857.99 €/mois (taux de 22.57%)
- Adjoint : 439.07 €/mois (taux de 11.55 %)

Commissions Municipales

Nota : Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

FINANCES préparation des budgets - étude et analyse des comptes administratifs - subventions aux associations	Thierry PIGEON (P)
	Sylvie BARON
	Jean-Pierre BERTINET
	Sandrine CLEMENT
	Annick DELEPINE
	Joseph JEULAND
	Stéphane MAIGNAN
	Yves MARTIN
	Henri MOUTON
	Sébastien PETTIER

URBANISME voirie - réseaux - espaces verts - sentiers pédestres - permis de construire	Yves MARTIN (VP)
	Gérard GERAUX
	Joseph JEULAND
	Jean-Yves LEBLANC
	Stéphane MAIGNAN

BATIMENTS COMMUNAUX entretien - travaux - constructions - développement durable - patrimoine	Yves MARTIN (VP)
	Gérard GERAUX
	Joseph JEULAND
	Jean-Yves LEBLANC
	Evelyne MOREAU
	Sébastien PETTIER

VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - LOISIRS soutien aux associations - aide à la mise en place de nouveaux événements culturels et sportifs	Henri MOUTON (VP)
	Jean-Pierre BERTINET
	Valérie GAUDION
	Gérard GERAUX
	Evelyne MOREAU

ENFANCE - JEUNESSE écoute et soutien aux différentes initiatives	Henri MOUTON (VP)
	Sylvie BARON
	Gérard GERAUX
	Elodie GOBIN
	Patricia PIERRE

P : Président
VP : Vice-président

Conseil municipal

COMMUNICATION ACCUEIL bulletin – site internet – accueil des nouveaux arrivants	Henri MOUTON (VP)
	Jean-Pierre BERTINET
	Sandrine CLEMENT
	Evelyne MOREAU
	Patricia PIERRE
Marie-Noëlle RENAULT	

AFFAIRES SCOLAIRES Conseil école Charles Perrault - CA OGEC St Patern – transport scolaire – relations enseignants – restauration scolaire	Annick DELEPINE (VP)
	Sandrine CLEMENT
	Elodie GOBIN
	Joseph JEULAND
	Valérie LOUESSARD

ESPACE RURAL agriculture – environnement	Sandrine CLEMENT (VP)
	Gérard GERAUX
	Elodie GOBIN
	Stéphane MAIGNAN
	Yves MARTIN
Marie-Noëlle RENAULT	

COMMERCE - ARTISANAT - INDUSTRIE suivi du développement commercial	Thierry PIGEON (P)
	Sandrine CLEMENT
	Annick DELEPINE
	Stéphane MAIGNAN
	Yves MARTIN
	Henri MOUTON
Marie-Noëlle RENAULT	

CAISSE DES ECOLAS	Annick DELEPINE (VP)
	Membres élus Joseph JEULAND Evelyne MOREAU
	Membres non élus La directrice de l'école Charles Perrault 2 parents d'élève de Charles Perrault

APPEL D'OFFRES	Thierry PIGEON (P)
	Membres titulaires Yves MARTIN Henri MOUTON Marie-Noëlle RENAULT
	Membres suppléants Gérard GERAUX Joseph JEULAND Sébastien PETTIER Sophie SALLES

RYTHMES SCOLAIRES Commission temporaire	Annick DELEPINE (VP)
	Membres élus Sandrine CLEMENT Joseph JEULAND Valérie LOUESSARD Henri MOUTON
	Membres non élus La Directrice de l'école Charles Perrault Le Directeur de l'école St Patern 2 parents de l'école Charles Perrault 2 parents de l'école St Patern

LISTE ELECTORALE	Membres titulaires Annick DELEPINE
	Membres non élus une personne nommée par le tribunal une personne nommée par la préfecture

C C A S (*) personnes âgées – logement – solidarité – Villa Bleue	Annick DELEPINE (VP)
	Membres élus Sylvie BARON Gérard GERAUX Joseph JEULAND Evelyne MOREAU Sophie SALLES
	Membres non élus Michel DAVENEL (MSA) Josette GARRAULT <i>(personnes âgées)</i> Marie-France JEULAND <i>(personnes âgées)</i> Marcel MAUGERE <i>(personnes handicapées)</i> Marina ROSSARD (UDAF) Rosa YAMAMOTO <i>(personnes hospitalisées)</i>

IMPOTS DIRECTS	Annick DELEPINE
	Yves MARTIN

P : Président
VP : Vice-président
(*) : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Délégués des groupements intercommunaux		
	Titulaires	Suppléants
SYNDICAT DES EAUX	Sandrine CLEMENT Yves MARTIN	Joseph JEULAND
SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS	Sandrine CLEMENT	Gérard GERAUX
SMICTOM	Henri MOUTON	Evelyne MORAUX
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	Annick DELEPINE Henri MOUTON	
SYNDICAT D'URBANISME	Yves MARTIN	Sébastien PETTIER
SYNDICAT D'ELECTRICITE	Yves MARTIN	Sébastien PETTIER

AUTRES RESPONSABILITES	
Gestion du personnel communal	Annick DELEPINE - Yves MARTIN
Gestion des salles communales et terrain de sport	Henri MOUTON - Gérard GERAUX
Agence postale	Henri MOUTON
Délégué au Comité National d'Action Sociale	Annick DELEPINE

Affaires scolaires

Dotations aux écoles

Le montant des fournitures scolaires a été fixé à 28,61€ par enfant et le montant pour l'achat du petit matériel à 21,01€.

Le coût des élèves de l'école Charles Perrault a été calculé à : 1028,04€ pour un enfant de la maternelle et 377€ pour un enfant du primaire.

Le conseil municipal a validé ces décisions à l'unanimité.

Il est donc décidé de demander aux communes extérieures qui ont des enfants scolarisés à Louvigné de Bais le remboursement de la somme de : 1028,04€ pour les élèves scolarisés en maternelle et 377€ par enfant pour les élèves scolarisés en primaire.

Dotation école publique Charles Perrault :

- Effectif : 183 élèves
 - Fournitures scolaires : $28,61 \times 183 = 5235,63\text{€}$
 - Petit matériel : $21,01 \times 183 = 3844,33\text{€}$
- Total dotation: 9080,46€

Une subvention de 2700€ a été aussi accordée à l'unanimité concernant le transport pour les sorties scolaires.

Une subvention de 655.38€ a été accordée à l'unanimité pour la classe découverte (25 élèves de cm1/cm2) « l'anglais de l'autre côté de la Manche »

Coût total	5 493 €
Aide de l'envol (10 € par enfant)	250 €
Reste dû par les familles	5243 €
La participation de la commune est fixée à 12.5 % : (5243 X 12.5%) = 655.38 €	

Dotation école Saint Patern :

- Effectif : 128 élèves dont 15 hors commune (7 maternelles et 8 primaires) soit 43 maternelles et 70 primaires habitant Louvigné de Bais.
- La dotation accordée est calculée suivant le nombre d'élèves habitant Louvigné de Bais sauf pour les fournitures scolaires :

$$(1028,04 \times 43) + (377 \times 70) = 70595,72\text{€}$$

$$28,61 \times 128 = 3662,08\text{€}$$

Total dotation : 74 257,8€

Cette participation communale sera versée par 1/12 chaque mois.

Une subvention de 580.50€ a été accordée à l'unanimité pour la sortie à Tatihou (Normandie) (54 élèves de ce2/cm1/cm2)

Coût par enfant	96€
Aide de l'a.p.e.l par enfant	10€
Reste dû par enfant	86€

La participation de la commune est fixée à 12.5 % :
(86 X 54) x12.5% = 580.50€

Budget 2014

Budgets primitifs 2014 : Commune et service annexes

Le conseil approuve à l'unanimité les budgets présentés en équilibre des dépenses et des recettes :

Affectation des résultats

A la suite du vote des comptes administratifs, l'affectation des résultats de l'exercice 2013 sur 2014 se fait de la manière suivante :

Commune : 530 000.00€

Centre de secours : 9 276.87€

Villa bleue : 32 342.43€

Beau soleil : 8 168.47€

Budget	Fonctionnement en €	Investissement en €
Commune	1 586 519.06	2 103 226.18
Assainissement	(exploitation) 287 209.65	773 882.83
Centre de secours	69 459.52	52 936.39
Villa bleue	51 900.00	101 261.64
Résidence des manoirs 2	368 315.51	
Bâtiment commercial	31 500.00	30 024.69
Caisse des écoles	17 598.38	

FINANCES

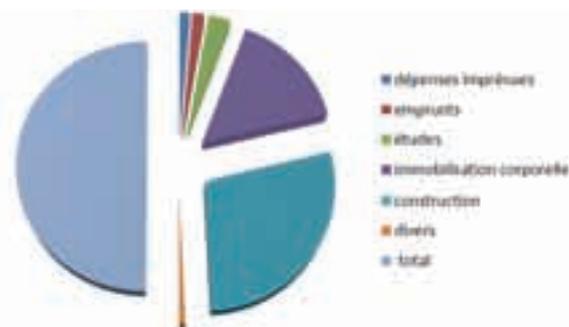
Budget communal 2014



Section d'investissement

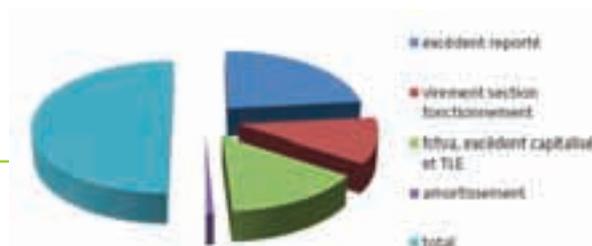
Dépenses

1	depenses imprévues	55 000,00 €
2	emprunts	62 000,00 €
3	études	120 000,00 €
4	immobilisation corporelle	655 976,18 €
5	construction	1 180 250,00 €
6	divers	30 000,00 €
Total		2 103 226,18 €



Recettes

1	excédent reporté	980 353,18 €
2	virement section fonctionnement	465 000,00 €
3	FCTVA, excédent capitalisé et TLE	623 600,00 €
4	amortissements	4 273,00 €
Total		2 103 226,18 €



FINANCES

Section de fonctionnement

Budget communal 2014



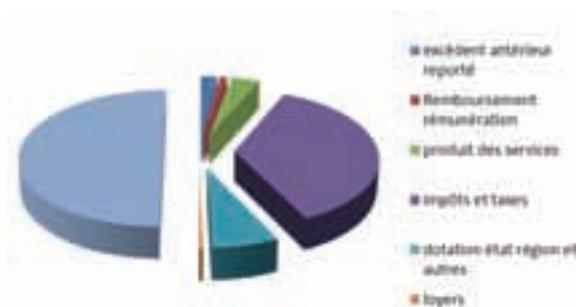
Dépenses

1	charges à caractère général	408 436,06 €
2	charges de personnel	480 350,00 €
3	virement section d'investissement	465 000,00 €
4	dépenses imprévues	21 500,00 €
5	indemnités et subventions	154 760,00 €
6	charges financières	20 000,00 €
7	divers	36 473,00 €
Total		1 586 519,06 €



Recettes

1	excédent antérieur reporté	63 845,06 €
2	Remboursement rémunération	29 000,00 €
3	produit des services	114 500,00 €
4	impôts et taxes	1 155 009,00 €
5	dotation état région et autres	213 165,00 €
6	loyers	11 000,00 €
Total		1 586 519,06 €



Taux d'imposition 2014

La commission finances réunie le 22 avril 2014 proposait avec une abstention, une hausse des recettes fiscales de 15 000€. Lors du conseil municipal, après en avoir débattu (2 abstentions, 3 refus, 13 pour) le conseil moins un membre excusé décide d'appliquer une hausse d'environ 1.6 % soit 7 500 €

TAXE D'HABITATION	2012	2013	2014
Taux commune	15.65 %	15.65 %	15.90 %
Taux moyen départemental	23.83 %		
Taux moyen national	29.61 %		

TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	2012	2013	2014
Taux commune	16.72 %	16.72 %	16.99 %
Taux moyen départemental	20.04 %		
Taux moyen national	21.21 %		

TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	2012	2013	2014
Taux commune	44.28 %	44.28 %	44.99 %
Taux moyen départemental	48.79 %		
Taux moyen national	45.96 %		

Bibliothèque

Le budget proposé par la commission des finances est validé. Une somme totale de 9220€ est allouée à la bibliothèque.

Cette somme est répartie de la façon suivante.

Imprimés	4100€
C.D.	600€
Périodiques	800€
Médiathèque numérique	370€
Animations	2150€
Equipements, bureautique, informatique	1200€
TOTAL	9220€

Cantine Municipale

Depuis 2 ans, les repas sont fournis en liaison froide par la société RESTECO.

Les élus ont entendu le souhait de la majorité des parents de revenir à une cuisine faite sur place et ont pris la décision suivante pour l'année scolaire 2014/2015 : prolongation du contrat avec la société RESTECO, mais avec mise à disposition d'un(e) cuisinier(e) qui confectionnera la totalité des repas à la cantine de Louvigné, avec l'aide du personnel communal déjà en place. Les approvisionnements seront faits en partie auprès des commerçants locaux.

Attributions du nombre de photocopies aux associations pour 2014

Théâtre	350
C.S.F. Capucine	1000
Sapeurs-pompiers	250
Anciens combattants	320
Danse	560
Club amitié loisirs	500
Dessin	240
Fait mains	300
Gym	400
Inter'Anim	500
Volley	560
Foot	680
Pêche	450
A.C.C.A.	190
Palets	300
Envol	3000
A.P.E.L.	2500

Subventions 2014

Associations communales

Volley- Ball	1500€
Football	2200€
Danse Cabaret du cœur	1500€
Club amitié loisirs	400€
Anciens combattants	200€ + 700€
pour le projet d'exposition « souvenirs de la guerre 14-18 »	
sur présentation de facture.	
Dessin	1200€ L'achat d'un four reste à l'étude
L'Envol	500€
Incevables	375€
A.P.E.L. Ecole Saint Patern	500€
Chasse piégeage	150€ + 500€ de piégeage
Palets	300€
Pêche	350€
Comédiens de la vigne au loup	1500€ + 100€ à titre exceptionnel
Inter Anim	500€ + le feu d'artifice payé par la commune
C.S.F. Capucine	
Pour l'accueil de loisirs :	7€ par jour par enfant de Louvigné;
	4,75€ par ½ journée par enfant de Louvigné.
	50% pour le ménage (pour 3h maxi par semaine)
	Capucine: 1600€
	300€ pour le club parents



Santé

France Adot	53€
A.F.M. (association française contre les Myopathies)	53€
F.N.A.T.H. (accidents du travail, handicapés..)	53€
A.F.S.E.P. (association Française des scléroses en plaques)	53€
Ligue contre le cancer	53€
Bistrot mémoire Vitré	53€
Alcool assistance	53€
S.O.S. Amitié Rennes	53€

Associations extérieures

Solidarités paysans	53€
Prévention routière	40€
Les Restaurants du Cœur	150€
Tennis Club de Domagné Châteaubourg	15€ x 8 jeunes = 120€
Jongleurs Gym La Guerche de Bretagne	15€ x 5 jeunes = 75€
Basket club Châteaubourg	15€ x 2 jeunes = 30€

Educatives (une somme de 40€ par élève est votée.)

Maison familiale rurale de l'hippodrome de CRAON	41 x 1 jeune = 41€
Maison familiale rurale la Rouvraie MONTAUBAN	41 x 1 jeune = 41€
Chambre des métiers et de l'artisanat (35)	41 x 2 jeunes = 82 €
Forum des métiers Collège Rochers Sévigné VITRE	75€

Toutes ces subventions présentées par la commission des finances ont été votées à l'unanimité.

Divers

Transfert de la compétence éclairage : (actuellement géré par la Commune)

Le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Electricité) propose d'entretenir tout le parc « éclairage » de la commune pour un coût financier de 21,86 € par point lumineux. Le conseil, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas transmettre la compétence « éclairage » au SDE 35.

CSF :

Participation au ménage pour octobre 2013 : 122,40 € et pour novembre : 91,40 € en référence au nombre d'heures effectuées, le conseil après délibération et à l'unanimité autorise le maire ou adjoint délégué à signer le dossier.

Au regard des effectifs du centre de Loisirs, le conseil décide à l'unanimité de verser à la CSF une participation de 2000 € pour le 2ème trimestre.

Société « Gruel Fayer », Enquête Publique

La société souhaite agrandir sa capacité de stockage (1700m² à 2193m²) pour des produits destinés à l'agrofourmiture (semences et phytosanitaires). La société est classée Seveso, pour cela la commune doit donner son avis. Une enquête publique a été réalisée par Mr Baudet, commissaire enquêteur, du 28 octobre au 29 novembre 2013. Le conseil, après délibération et à l'unanimité donne un avis favorable à l'extension de la Société Gruel Fayer,

Orange : redevance occupation du domaine public

Orange reverse à la commune une participation annuelle concernant l'ensemble des connections sur la commune, soit 1844,19 €. Cette participation est calculée sur la base du linéaire aérien, et en sous-sol et du nombre de mètres carré de l'emprise au sol. Le conseil accepte le montant de la redevance Orange pour l'année 2013 et autorise le maire ou adjoint délégué à signer le dossier.

Bâtiments communaux : Contrôle des installations élec- triques

Différents devis ont été demandés. C'est la société Dekra qui est retenu pour un montant de 940 € (le devis étant le moins élevé). Le conseil, après délibération et à l'unanimité, autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer le dossier.

Centre commercial

Jusqu'à présent, l'indice du coût de construction étant trop élevé, nous faisons une réévaluation de 2% par an pour ne pas pénaliser les commerçants. Cette année, l'indice est négatif donc les locataires auraient une baisse de loyer. Le conseil doit donc décider s'il vote le maintien des loyers actuels, une hausse de 2% ou l'application de l'indice.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers du centre commercial pour 2014,

Sécurité routière :

La préfecture souhaite renforcer la baisse des accidents de la route et des personnes tuées sur le département d'Ille et Vilaine. Elle demande qu'un élu référent « sécurité routière » soit désigné dans chaque commune. Le conseil décide à l'unanimité de désigner Monsieur Joseph Jeuland à cette fonction.

AMF 35 :

Le conseil décide le versement de la cotisation annuelle à l'Association des Maires de France qui s'élève à 654.50 €. Cette association est un soutien aux collectivités par ses réunions et son service juridique.

Station d'épuration :

La station d'épuration de la commune étant de plus de 2000 habitants, il est obligatoire de passer une convention avec le Conseil Général pour le suivi technique et ainsi se garantir de son bon fonctionnement. Coût : 0.37€/habitant (1743) soit 644.91 €. L'ensemble du conseil moins une abstention autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Horaires de la mairie

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le mercredi de 14h à 16h (du 1^{er} juillet au 31 août le secrétariat de mairie est fermé le samedi matin)

Agence postale

L'agence postale est à votre disposition tous les jours le lundi (14 h 45 - 17 h 45) et du mardi au samedi (9 h 00 - 12 h 00)

Le recensement militaire pour les jeunes

Nous vous rappelons qu'il leur est obligatoire de se présenter en mairie dans les trois mois qui suivent la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Pour se faire recenser, les jeunes garçons et filles concernés doivent présenter le livret de famille des parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Argent de poche

Le dispositif « argent de poche » renouvelé pour 2014

Les jeunes garçons ou filles de 16 à 18 ans intéressés par ce dispositif peuvent se renseigner en mairie.

Les jeunes engagés dans ce cadre, travaillent par chantier de 3 heures. Le nombre de chantiers est limité à 5 dans le mois avec un maximum de 30 par an. Chaque chantier de 3 heures est rémunéré 15 €.

Le dispositif a déjà été mis en place cette année lors des vacances de février et de Pâques.

Les Classes « 4 »

Vous venez d'arriver en ce monde, ou bien vous avez 10, 20, 30, 40,50, 60, 70, 80, 90, 100 ans, alors venez fêter vos retrouvailles le samedi 4 octobre 2014

Déroulement de la journée :

- 11 h : Assemblée de prière à l'église
- 11h30 : photo de groupe à la Chapelle St Job suivie du dépôt d'une gerbe au monument aux morts
- 12h30 : repas au restaurant le Bretagne à Louvigné de Bais
- 20h : soirée Dansante

Pour vous inscrire, vous pouvez prendre contact avec :

Pour les 10/30 et 40 ans : Loison Laurence, La Rougerie : 06.31.29.50.07

Pour les 20 ans : Rouyer Emilie, La Bodinière : 06.17.08.18.40

Pour les 50 et 60 ans : Fougères Renée, les Stiers (Chancé) : 02.99.49.03.53

Pour les 70/80/90 et 100 ans : Cornée Rosalie, rue Guy d'Espinay : 02.99.49.03.41

Les règlements par chèque sont à établir à l'ordre « des classes 4 »

Taxi.com

Taxi.com est un service de transport à la demande qui fonctionne sur réservation pour des personnes de + de 65 ans ou bénéficiaires de certaines allocations (rsa, cmu, carte d'invalidité, apa, aah) :

- Jours de fonctionnement :
 - le lundi de 9h à 18h30 (réservation le vendredi entre 9h et 12h)
 - le mercredi de 9h à 18h30 (réservation le mardi entre 9h et 12h)
 - le samedi de 9h à 13h (réservation le vendredi entre 9h et 12h)

Un tarif unique quelle que soit la distance parcourue. Taxi.com fonctionne uniquement sur 46 communes de Vitré Communauté.

Tarif pour un aller simple :

- 3€ : + de 65 ans ou personne inscrite à l'ANPE
- 2€ : bénéficiaires CMU et RSA ainsi que leurs ayants droits mineurs, carte d'invalidité, Allocation pour Adulte Handicapée, Allocation personnalisée d'Autonomie

Pour pouvoir utiliser le service Taxi.com, vous devez obligatoirement faire une demande d'adhésion auprès de votre mairie.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le règlement du service de transport à la demande disponible en mairie

Avis à la population

Un appel sera fait prochainement auprès de la population de Louvigné afin de réaliser la couverture du prochain bulletin municipal. Toutes les idées seront les bienvenues

Calendrier des manifestations

Juillet

13 : Feu d'artifice + cochon grillé : organisé par Inter'anim : Espace détente

31 : Repas des anciens combattants Salle Polyvalente

Septembre

6 : Forum des associations salle Polyvalente

13 : Remise des cartes de chasse Salle Beau Soleil

30 : concours de belote : organisé par club amitiés et loisirs : Salle Polyvalente

Bibliothèque Rappel des horaires

Mercredi	14h30 - 17h30
Vendredi	16h30 - 18h30
Samedi	10h00 - 13h00 14h00 - 16h00

Déchetterie Rappel des horaires

Lundi	10h00 - 12h00
mercredi	9h00 - 12h00
Samedi *	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Fermeture à 17h30 de novembre à février.

Location de salle

Réservation pour les associations et les particuliers de la Commune :

La priorité est donnée aux associations.

Le calendrier des festivités est mis en place la dernière semaine de septembre pour la période du 1er octobre de l'année en cours jusqu'au 31 octobre de l'année suivante.

Le secrétariat de mairie peut prendre les réservations pour les associations et les particuliers jusqu'au 31 octobre et pas après. Pour la suite, il faudra attendre la sortie du calendrier des manifestations.

Réservations des salles

• Pour les associations

Les associations ne remplissent qu'un seul contrat de location par an et doivent confirmer leur réservation 15 jours avant sous peine d'être annulée...

Elles doivent joindre à leur contrat de location leur attestation de responsabilité civile.

Le tout doit être déposé le plus rapidement possible afin de permettre aux particuliers de s'organiser.

Chaque association devra fournir en mairie la liste des membres de son conseil d'administration après son assemblée générale.

• **Pour les particuliers**, la réservation ne sera prise en compte que si elle est confirmée par écrit (contrat et règlement signés) 15 jours maximum après la demande orale. (Joindre le chèque de caution à la demande)

	Formule		Salles						
			Polyvalente		Club		Beau Soleil		
			Location	Caution	Location	Caution	Location	Caution	
PARTICULIERS	Vin d'honneur		75	100	75	100	50	80	
	Soirée	de 15h à 2 h	150	150	150	150	-	-	
	Journée	de 8 h à 19 h	150	150	150	150	-	-	
	Journée + soirée	de 8h à 2 h	170	170	170	170	-	-	
	Week-end (jusqu'à 18h)		220	220	220	220	-	-	
ASSOCIATIONS Communales	Réunion		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
	Manifestation avec ressources (2 dans l'année)		Gratuit	150	Gratuit	150	-	-	
	Manifestations avec ressources suivantes		100	150	100	150	-	-	
ENTREPRISES et ORGANISMES (AGF - MSA...) + Associations extérieures	Réunion à but humanitaire		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
	REUNION	½ journée	de 8 h à 13 h	100	100	100	100	50	50
			de 14 h à 19 h	100	100	100	100	50	50
		Soirée	de 15h à 2 h	200	200	200	200	-	-
		Journée	de 8 h à 19 h	200	200	200	200	-	-
		Journée + soirée	de 8h à 2 h	250	250	250	250	-	-
	Manifestation à but humanitaire		Gratuit	150	Gratuit	150	-	-	
Manifestations avec ressources		250	250	250	250	-	-		
Chauffage	La participation « chauffage » sera systématiquement à régler dans la période du 1 ^{er} octobre au 31 mars (associations ou particuliers), en dehors de cette période c'est en fonction des conditions climatiques.		20		20		20		
Ménage	Si la salle n'est pas bien nettoyée, il sera demandé un supplément de 50 €								
Vaisselle	Caution								
	50 €	Location en fonction du nombre	1 à 50 pers 25 €	51 à 100 pers 40 €	101 à 150 pers 50 €	151 à 200 60 €			



Comme chaque été, la collecte des déchets ménagers (bacs gris et sacs jaunes) sera avancée d'une heure du 30 juin au 31 août.

Nous conseillons à tous les usagers à sortir leur bac la veille au soir du jour de la collecte.



Distribution des sacs jaunes : le planning exact par commune doit être affiné par notre prestataire de collecte. Néanmoins, nous pouvons d'ores et déjà vous préciser que la distribution sera effectuée sur les 3 premières semaines d'octobre.



GARDONS LE CONTACT

SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS

ACTUALITÉ

Collectes en test dans les déchèteries



EN PERMANENCE, LE SMICTOM SUD-EST 35 CHERCHE DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES DÉCHÈTERIES. DES TESTS SONT EN COURS SUR PLUSIEURS DÉCHÈTERIES.

À Janzé et à Châteaubourg, à partir du mois de mai, une benne spécifique pour le plâtre va être installée. Aujourd'hui, lorsqu'ils sont déposés dans les bennes « encombrants », ces déchets sont enfouis, sans aucune valorisation. En séparant la collecte, les plaques, les carreaux de plâtre, les dalles plafonds et les cloisons alvéolaires seront recyclés : la matière sera réintroduite sur les chaînes de production pour fabriquer de nouveaux produits. Les consignes de tri pour cette benne sont strictes : pas de corps étrangers comme le bois, les rails métalliques ou de fisolant. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil auprès d'un agent de déchèterie.

Une collecte ponctuelle de l'amiante lié des particuliers va être testée sur les déchèteries de Vitré, Janzé, Châteaugiron et Retiers. Pour effectuer un dépôt, il faudra s'inscrire, avant le 11 mai, via un formulaire en ligne sur le site web du SMICTOM ou par dossier. Du 16 au 21 juin, dans l'une des quatre déchèteries en test, vous pourrez déposer jusqu'à 1/2 m³, muni du sac de collecte fourni par le SMICTOM et de l'équipement de protection de rigueur. L'agent d'accueil n'aura pas le droit de toucher à votre dépôt dans le cadre de ses fonctions. Il faudra donc penser à vous faire accompagner.

À Châteaugiron, le bois de Classe A (principalement les palettes et les cagettes non-traitées), est déposé dans une benne différenciée de la benne « bois » traditionnelle. L'objectif est de le valoriser dans une chaudière industrielle et non au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets comme actuellement. En effet, incinéré dans ce type d'outil de traitement, le bois de la Classe A est mieux valorisé.

Les équipements suivants sont indispensables à la collecte séparée de ces déchets, sans mélange à l'ensemble des autres :



DÉCRYPTAGE

Les jours fériés du mois de mai

A CHAQUE JOUR FÉRIÉ, VOUS VOUS POSEZ LA MÊME QUESTION : « QUAND SUIS-JE COLLECTÉ ? »

Au mois de Mai, plusieurs jeudis seront fériés. La collecte des bacs gris et des sacs jaunes sera donc décalée d'une journée jusqu'à la fin de semaine : la collecte du jeudi aura lieu et le vendredi et celle du vendredi sera assurée le samedi. Cela vaut pour le 1^{er}, le 8 et le 29 mai. Rien ne change pour les foyers collectés du lundi au mercredi. Ils ne sont pas concernés par le jeudi férié.

Et pour les déchèteries ?

Les 12 déchèteries du territoire seront fermées les jeudis fériés. Elles ouvriront aux horaires habituels le reste de la semaine.

Quand il y a un jour férié, toutes les collectes sont décalées d'une journée.



en ligne

Les demandes et réservations

Vous souhaitez obtenir un bon de réduction pour la location d'un broyeur ou acheter un composteur à moindre coût ? Votre bac gris doit être réparé ? Vous recherchez de la documentation, un stop pub ? Effectuez toutes vos demandes via notre site internet : www.smictom-sudest35.fr/formulaires/

Publication



Le prochain numéro de « L'Écho du tri à vous » sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire entre le 28 avril et le 04 mai. Au sommaire vous découvrirez, entre autre, un dossier complet sur le tri du plastique. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à nous en avvertir.

INFORMATIONS UTILES

SMICTOM Sud-Est 35

28, rue Pierre et Marie Curie
35500 Vitré

02 99 74 44 47

contact@smictom-sudest35.fr

www.smictom-sudest35.fr

Sur le site du SMICTOM SE 35, onglet «collecter», je trouve au plus près de chez moi :

- la borne de collecte du verre,
- la borne de collecte du textile,
- ma déchèterie.

Aménagement foncier

Les étapes précédentes.

Après un long travail de concertation, la commission intercommunale d'aménagement foncier a, lors de sa séance du 4 juillet 2013, décidé de mettre à l'enquête publique le plan d'aménagement et le programme des travaux connexes. Cette enquête s'est déroulée du 6 septembre au 10 octobre 2013. Pendant un mois, les propriétaires et exploitants agricoles ont pu consulter les plans. Leurs observations, interrogations et réclamations ont été recueillis sur les registres d'enquête.

La commission intercommunale d'aménagement foncier a procédé, lors de sa séance du 22 novembre 2013 à l'examen des réclamations et a pris des décisions. Ces décisions ont pu, dans certains cas, modifier le parcellaire mis à l'enquête. Dans le même temps, le plan de travaux connexes a été transmis aux services de l'Etat pour approbation, étape nécessaire pour la poursuite de la procédure.

La commission intercommunale d'aménagement foncier a définitivement approuvé le plan

d'aménagement et le programme des travaux connexes lors de sa séance du 27 février 2014, après accord du projet par les services de l'état.

Dès le 24 mars 2014, les décisions de la commission intercommunale d'aménagement foncier (séance du 22 novembre 2013) ont été envoyées aux réclamants et aux tiers concernés. Dès réception de ce courrier, les propriétaires ont disposé d'un délai d'un mois pour déposer un recours auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

Les étapes à venir.

La Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) se réunira le 3 juillet 2014 pour procéder à l'examen des réclamations déposées. Comme précédemment, les décisions seront envoyées aux propriétaires. Ces décisions pourront être contestées auprès du Tribunal Administratif de Rennes.

La clôture de l'opération d'aménagement foncier et donc la prise de possession du nouveau parcellaire sont prévues mi-octobre 2014. Il est néanmoins

possible pour les exploitants agricoles d'anticiper cette date par des arrangements amiables. **Il est précisé que les recours auprès du Tribunal Administratif ne sont pas suspensifs.** Aussi, ils ne pourront remettre en cause la prise de possession et l'exploitation du nouveau parcellaire par le nouveau propriétaire et exploitant agricole

Dès la clôture de l'opération, les travaux connexes débiteront. Il est rappelé que les travaux d'abattage des arbres prévus à l'arasement au titre des travaux connexes seront réalisés par une entreprise spécialisée. Les propriétaires pourront alors récupérer le bois abattu.

Pour plus d'informations :
Département d'Ille-et-Vilaine
Service Foncier des Infrastructures
Tél. : 02 99 02 21 24.



Destruction des chardons

Arrêté Préfectoral du 27 avril 2005 fixant les conditions de destruction des chardons

Article 1

Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder chaque année, du 1er mai au 31 octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.

Article 2

Les établissements publics de l'Etat, du département et des communes et tous établissements privés sont astreints à cette obligation.

Article 3

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies, conformément aux dispositions des articles L 251-19 et L 251-21 du code rural.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, les maires du département, le directeur départemental de

l'agriculture et de la forêt, le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, le commandant de gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 27 avril 2005

Pour la Préfète,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,
Thibaut SARTRE



Par ce premier bulletin municipal 2014, nous tenions à remercier chaleureusement les 39,55 % des électeurs qui ont su faire confiance à la liste « Pour vous et avec vous, un nouvel élan à Louvigné de Bais ». Le score obtenu a été au-delà de nos espérances, s'agissant d'une première présentation de liste d'opposition, cependant ce bon résultat n'a permis qu'à seulement trois d'entre nous d'être élus. Par le biais de cette chronique, et semestriellement, nous vous informerons de nos actions au sein du conseil municipal.

Nos premiers pas de conseillers municipaux nous ont amené à voter pour l'élection de Mr Thierry PIGEON en tant que Maire (nous avons entendu et accepté la décision des Louvignéens), mais, nous avons voté contre la liste d'adjoints proposés (ayant présenté également une liste). C'est lors de ce premier conseil municipal, que nous avons été informés de la démission du maire de son poste de conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Vitré.

Le mois d'avril a été un mois sous le signe de la finance, puisque les conseils municipaux concernaient les subventions aux associations, le budget de la commune et les impôts locaux.

Nous avons voté pour les subventions aux associations car elles ont été écoutées et aidées (tant sur le plan financier que logistique).

Nous avons voté pour le budget communal puisqu'il nous a été annoncé que les rythmes scolaires seront mis en place avec un coordinateur professionnel et des animateurs compétents et qualifiés. Et que les projets évoqués d'investissements communaux répondent pour partie à vos besoins.

Néanmoins, nous avons voté contre l'augmentation des impôts locaux 2014 (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) au vu de la situation financière de notre commune et des mesures nationales sur le plan fiscal.

En ce début juillet, nous vous souhaitons de très bonnes vacances pour cet été 2014, et nous tenons à vous rappeler que vous nous avez élus afin que nous portions vos voix. Alors, n'hésitez pas à prendre contact avec nous, afin que vos demandes, vos attentes et/ou vos projets puissent être abordés lors des commissions et conseils municipaux.

Marie Noëlle RENAULT
Jean Yves LEBLANC
Sophie SALLES
pourvousetavecvous35@gmail.com

Espace jeux Capucine situé près des commerces

Atelier d'éveil ou espace jeux ouvert à tous, destiné aux enfants de 0 à 3ans, accompagnés d'un parent ou de leur assistant(e) maternel(le), ouvert les lundi et jeudi, de 9h30 à 11h45, hors vacances scolaires.

Adhésion CSF 23€/an/famille et cotisation Capucine 11€/an/famille.

Corps et Sens

Un groupe d'une dizaine de personnes s'est formé aux gestes d'accueil auprès des tout petits, avec Mme Virginie Derobe, haptothérapeute du Rheu.

- Bien accompagner l'enfant au moment où il doit faire un effort d'adaptation énorme à un monde où tout est nouveau pour lui.
- Lui donner de la sécurité dans sa manière de le prendre, de le poser, par le soutien de base-port sécurisant et par là même lui donner un sentiment d'autonomie.
- Faire appel à sa responsabilisation.

A l'inverse, on peut donner de l'insécurité et fabriquer de la dépendance à faire marcher un enfant qui n'est pas prêt ou faire asseoir un enfant en le calant avec des coussins, alors qu'il n'en est pas à ce stade.

Merci à Chantal Chotard qui a mis en place cette formation d'haptopédagogie. Nous espérons la poursuivre avec Mme Derobe en proposant courant octobre 2014, une formation sur le portage physiologique.

Bienvenue à **Martine Servasier**, éducatrice jeunes enfants, qui remplace Chantal depuis mars 2014 et jusqu'à son retour. Les enfants et adultes de Capucine l'ont tout de suite adoptée !

L'atelier de transvasement est proposé à chaque séance : la piscine est remplie de bacs à riz, lentilles ou semoule et différents ustensiles : bouteilles d'eau vides, de différentes tailles, entonnoirs, etc.

Lors des jeux de transvasement, les enfants canalisent leurs émotions, remplissent et vident. On peut le transférer au corporel: l'estomac et les intestins qui se remplissent, puis se vident grâce au contrôles des sphincters. Ce type de jeux est donc utile à l'acquisition de la propreté. Mais aussi au psychisme: c'est parce qu'on est bien attaché (rempli), qu'on peut se détacher. Les enfants ne se sentent de ce fait pas forcément seuls (vides) en l'absence de leur mère. Et proposer ce type de jeux (eau, semoule) permet aussi de rejouer le jeu du vide et du plein, tout en détendant le corps et l'esprit.



L'animation de l'association **passieurs de cultures** (www.asso-passeurdecultures.fr) a clôturé l'année 2013/2014 : Marion Jost est venue avec son tapis à comptines et a enchanté son public à travers livres et chansons signées.

Une façon d'utiliser les signes de façon ludique. Voici le signe « bravo ! », à utiliser sans modération !



Et bientôt...

Un 3^e volet à l'association CSF : après l'accueil de loisirs et Capucine, voici : « **le club parents de Louvigné de Bais** »,

un groupe de réflexion pour adultes sur l'éducation bienveillante, avec une ou deux rencontres mensuelles proposées aux parents soucieux de leur posture éducative. L'outil « Faber et Mazlish » sera la base des discussions, débats et ateliers thématiques : gestion des conflits, des émotions... « Comment parler pour que les enfants écoutent ? Comment les écouter pour qu'ils parlent ? » (...)

Nous espérons pouvoir proposer ce nouveau service aux familles courant septembre /octobre 2014.

C.S.F.

Nous avons ouvert nos portes à une trentaine d'enfants lors des mercredis et une vingtaine d'enfants lors des vacances scolaires.

L'équipe de bénévoles et animateurs vous remercie de bien vouloir inscrire vos enfants durant les permanences prévues à cet effet, à l'accueil de loisirs :

Vendredi 18 juillet 2014 pour les mercredis de septembre 2014, à partir de 17h30

Samedi 6 septembre 2014, matin, lors du forum des associations, dans la petite salle polyvalente, pour les mercredis d'octobre et vacances de la Toussaint.

Equipe des animateurs :
Directrice : Gwénaëlle Clin,
Directrice adjointe : Sandrine Béro,
Animatrices : Mélanie Louapre,
Elodie Haleux, Ophélie Rossard.

Bureau des bénévoles : Président :
Jean-Yves Leblanc, Vice-présidente : Isabelle Bonneau,
Trésorière : Lénaïc Courdouzy,
Trésorier adjoint : William Lafosse,
Ressources humaines : Katia Cantin,
Secrétaire : Tiphaine Vannobel,
Secrétaires adjointes : Nathalie Juliot, Marina Rossard,
Coordinatrice Capucine : Emilie Burger,
Roselyne Menay et Marina Rossard,
Membres : Marina Brocard, Magali Dallé, Isabelle Gewiss, Laurene Legendre, Sophie Maccari, Marie-Noëlle Renault, Stéphanie Rousseau, Lynda Taillard, Marie-Christine Trozyn.

Dans les locaux de l'accueil de loisirs, on y trouve : un calendrier des anniversaires avec photos, fabriqué par les enfants en ce début d'année, des tableaux de mosaïque réalisés par nos Valentins et Valentines, des pots rigolos où poussent menthe, persil et ciboulette, semés par nos jardiniers en herbe, de jolies poteries, tortues, coupelles, modelées cet hiver avec les conseils prodigués par Stéphanie Galodé, professeur en arts plastiques, sur une semaine auprès des enfants.

C'est aussi de bons moments : des défis Kapla, des jeux sur le temps passé, présent, futur, un projet photo avec l'intervention de professionnels pour la réalisation d'un film et un séjour pour 13 enfants du 14 et 18 juillet, à Tréhorentec, autour des contes, avec Elodie Haleux et Ophélie Rossard.

Ce service indispensable aux familles de Louvigné de Bais fonctionne grâce aux subventions de la CAF, du Conseil Général, de la municipalité et des bénéficiaires des bourses printemps et hiver en vêtements, jouets, puériculture organisées par les bénévoles. La dernière bourse des 3 et 4 avril derniers a enregistré un nouveau record des dépôts et des ventes. Plus de 3000 articles ont retrouvé une seconde vie ! C'est bon et pour la planète et pour le portefeuille



des familles ! Cette manifestation a aussi été marquée par une grande solidarité intergénérationnelle : un grand nombre de dynamiques retraités de la commune est venu donner main forte pour l'enregistrement ou la mise en place des articles. Un grand merci à tous ! Les bénéficiaires serviront directement aux familles de l'association et en particulier aux enfants.

Tarif :

Selon le quotient familial (6 tranches de tarifs) : de 6.30€ à 14.80€ la journée et de 4.35€ à 10.20€ la demi-journée, pour les familles de la commune. Une majoration est effectuée pour les familles hors communes. Prix du repas : 3.50€ et repas spécial : 5.90€ (Océane restauration).



L'accueil de loisirs de l'association CSF Louvigné de Bais, se situe dans les locaux de la garderie de l'école Charles Perrault, 16 rue Anne de Bretagne.
csf.louvigne@gmail.com

Tél. : 02.99.49.14.62 sur les heures d'ouverture de l'accueil de loisirs, les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Club Amitiés et Loisirs

C'est avec une certaine satisfaction que nous enregistrons une progression du nombre de nos adhérents. Lors de notre assemblée générale du 9 janvier dernier, nous avons comptabilisé 118 adhérents, dont 80 étaient représentés pour adopter à l'unanimité, la modification des statuts portant sur notre dénomination locale : « Club Amitiés et Loisirs » et des obligations statutaires départementales.

Le 13 février avait lieu la traditionnelle dégustation crêpes qui rassemblait 76 participants

Le 25 mars, c'est le concours de belote intercommunal de printemps qui réunissait 94 équipes. Cette bonne participation faut-il le souligner, est le résultat de l'implication soutenue d'équipes de Louvigné qui se déplacent régulièrement dans les communes voisines. L'élargissement de ces déplacements à un nombre d'équipes plus important serait souhaitable

Le banquet cantonal au restaurant « Le Bretagne » réunissait 202 convives dont 38 louvignéens avec de nombreuses animations

Notre buffet campagnard du 22 mai rassemblait 79 adhérents qui ont apprécié la qualité des prestations proposées par nos commerçants locaux.

Le rassemblement départemental des aînés ruraux du mardi 17 juin à la pénrière comptait entre 3000 et 4000 participants. La proximité de cette manifestation est une excellente occasion de s'offrir de nombreuses présentations artistiques et de cultiver notre convivialité

Le 27 juin c'est une sortie croisière sur la Mayenne qui était organisée

Une quinzaine de personnes se sont retrouvées régulièrement une matinée chaque mois (d'octobre 2013 à avril 2014) en « atelier

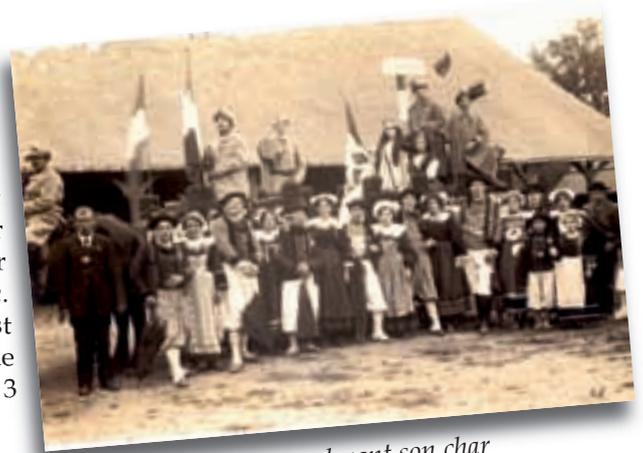
mémoire ». C'est toujours une excellente occasion de créer du lien, de cultiver les dons de chacun, de se donner du plaisir tout en faisant fonctionner nos neurones et faciliter l'expression en public. Cette activité s'est achevée par une sortie détente à Brocéliande le 3 juin dernier.

L'atelier mémoire sera probablement reconduit pour 2015.

Dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18, en collaboration avec l'association des anciens combattants, une exposition souvenirs sera organisée du 8 au 13 novembre (le lieu reste encore à définir). Monsieur Charles Perdreau de Moutiers présentera et commentera sa collection souvenirs.

Parallèlement à cette manifestation, nous tentons la réalisation d'un document mémorial retraçant la vie civile et militaire de ceux qui sont tombés et commémorés par l'association des anciens combattants de Louvigné et de Chancé.

A ce jour nous avons répertorié de manière assez précise les 52 morts inscrits sur le monument



Un groupe devant son char

du souvenir de Louvigné et les 18 morts de Chancé ainsi qu'au moins 10 combattants nés à Louvigné et dont le décès est transcrit dans d'autres localités.

Le moment venu, afin d'enrichir le mémorial, il sera fait appel au concours des descendants de ces familles par le prêt de document (décorations, lettres, photos etc...) ainsi que tous souvenirs anciens d'après-guerre.



Route de Vitré



Fête du retour des soldats de la guerre 14-18

Centre Communal d'Action Sociale

Comme chaque fin d'année, les membres du CCAS ont visité les personnes âgées vivant sur la commune ainsi que celles vivant en maisons de retraite. Ces visites, toujours très appréciées de nos aînés, sont l'occasion de leur offrir des friandises et de les inviter à un après-midi spectacle et goûter spécialement organisé à leur intention.

Plus de 100 foyers sont ainsi visités dans les semaines de Noël et du Nouvel An.

Le 18 janvier, 119 personnes ont pu applaudir Christine Désilles qui les a beaucoup amusées par ses chansons, ses histoires toujours très drôles et ses jeux.

Un goûter, servi par les membres du CCAS a clôturé cette sympathique après-midi.

Renouvellement du CCAS

Suite aux élections municipales, le CCAS a vu le départ de certains membres : Marie-Laure Lambert, Louison Loisel, René

Monnerie, Michel Renou et Dominique Repérant.

Tous nos remerciements pour leurs bons services et leur dévouement.

Sont entrés : Sylvie Baron, Marcel Maugère, Marina Rossard, Sophie Salles et Rosa Yamamoto. Nous leur souhaitons la bienvenue et sommes certains qu'ils auront à cœur de mener à bien leur mission auprès des Louvignéens.

Une date à retenir :

- Le repas annuel offert aux personnes de 70 ans et plus, qui a lieu habituellement au printemps a dû être retardé pour des raisons de calendrier d'élections et de disponibilité des salles. Il est fixé au **25 octobre** et sera servi à la salle polyvalente. Des invitations seront envoyées à toutes personnes concernées.



Anciens Combattants, soldats de France « Louvigné de Bais - Chancé »

Les anciens combattants et soldats de France se sont retrouvés pour la cérémonie du 8 mai avec la participation des Sapeurs-pompiers et des municipalités de Louvigné de Bais et Chancé. Thierry Pigeon Maire de Louvigné de Bais et Michel Rioux adjoint au maire de Chancé ont déposé des gerbes de fleurs au monument aux morts.

Après la minute de silence observée en hommage à tous les morts pour la France, un texte sur la résistance (tenir) a été lu par Emilie Lairie ainsi que le message « d'espérance » lu par monsieur Le



Maire de Louvigné. C'est l'hymne Européen, chanté par les enfants et la chorale qui a terminé la cérémonie.

Le **jeudi 31 juillet** aura lieu le traditionnel repas grillade des anciens combattants et soldats de France. Cette journée est ouverte à tous. Vous pouvez vous inscrire auprès d'un responsable de l'association.

Le **1^{er} aout**, rassemblement au monument aux morts à 14 h : jour du centenaire de l'appel à la mobilisation générale de la guerre 1914. Le tocsin sonnera dans toutes les églises de France.



Ecole privée Saint Patern

Mail : eco35.st-patern.louvigne-de-bais@eco.ecbretagne.org

Site : <http://st-patern-louvigne-de-bais.ecbretagne.org>

Les portes ouvertes de l'école Saint Patern :

Comme de coutume pour le 1er week-end d'avril nous avons ouvert l'école aux parents ainsi qu'aux nouvelles familles désireuses de nous connaître. Cette journée est à mettre sous le signe de la réussite et de la bonne humeur grâce à différentes choses.

- La 1^{ère}, le dévouement de certains parents qui sont venus nettoyer l'école.
- La 2^e, les élèves de CM qui vous ont guidés tout au long de la matinée.
- La 3^e, les différentes scènes de théâtre jouées par les élèves de Monique et Aurélie : « la cuisine française », « Drôle de vache », « La chasse » et « Le cerf, le tigre et le singe ». Merci à Marie-Noëlle et Gilbert qui ont aidé les élèves pour la mise en scène.



- La 4^e, La disponibilité des enseignants.
- La 5^e, Les moments de convivialité assurés par l'APEL.

Pour les parents qui n'ont pas pu venir lors de cette matinée et qui souhaitent des renseignements sur l'école pour une inscription future, il n'est absolument pas trop tard !

N'hésitez pas à contacter Antoine

BONAMY, le directeur de l'école au 02.99.49.07.01. Il vous accueillera avec grand plaisir pour vous donner toutes les informations qui vous seraient utiles.

La scolarité, cette année, se finit le vendredi 4 juillet, mais l'école vous reste ouverte jusqu'au 15 juillet alors n'hésitez pas.

La fin d'année :

Cette année, les élèves quitteront les bancs de l'école le vendredi 4 juillet. Mais comme de coutume, nous n'allons pas partir sur un simple au-revoir au portail ! Nous proposons donc aux parents de nous rejoindre sur la cour de l'école ce même jour, dans la soirée, afin de partager un moment de convivialité autour d'un barbecue pique-nique ou chacun apportera de quoi se rassasier. L'APEL offrira l'apéro... ou le goûter pour ceux qui ne peuvent être avec nous le soir. Ce temps de rencontre sera le reflet de ce que nous mettons en place dans l'école, de la convivialité dans une notion de respect et de partage.

Les évènements de juin :

6 juin : Les 2 classes de maternelles sont allées découvrir le parcours de « réveille tes pieds » à Brocéliande. Les 60 enfants accompagnés des enseignants ASEM et parents ont pu lors de cette journée découvrir différentes sensations par le toucher. Les élèves de PS ont fait un tour en petit train.

L'école a présenté sa traditionnelle kermesse le dimanche 15 juin. Date facile à retenir c'est le jour de la

fête des pères ! Les enfants avaient à cœur de proposer aux parents les différentes chorégraphies travaillées avec les enseignants durant toute la dernière période. Certains passants ont pu entendre, courant mai, les différentes chansons émises dans la cour de l'école afin de travailler les danses avec les élèves. Le thème, en lien avec l'actualité était les 5 continents... Lien avec la coupe du monde au Brésil !

Les 19 et 20 juin ont été consacrés à la découverte de l'île normande de Tatihou: son histoire militaire, commerciale, scientifique et éducative à travers des sites comme le musée maritime, les jardins maritimes, le fort Vauban.

Nous avons fait aussi une visite ornithologique par groupe avec un animateur.

L'hébergement était au centre Collignon à Tourlaville près de Cherbourg.

Le lendemain nous avons passé la journée à la ferme des 5 saisons à Flamanville pour une animation "de l'herbe au beurre".

Les faits marquants de la dernière période :

1) Nous allons faire un compte à rebours sur les dernières activités sportives de l'école.

Début juillet, en partenariat avec l'école de Domagné nous avons organisé un après-midi sous le signe du sport et du fair-play pour les classes de CP à CM2. Pendant cette journée qui s'est terminée par un goûter les enfants ont eu la chance de s'opposer sur différents

jeux comme le mölky (jeu de quilles finlandais), le ninja jeton, la passe à 6 et bien d'autres....

Le 1^{er} juin, à L'ULTRA-TOUR de Vitré, 3 équipes de l'école étaient alignées pour cette 4^{ème} édition. Deux équipes juniors et une équipe séniors. Les juniors ne sont pas passés inaperçus puisque pour la deuxième année consécutive nous remportons la victoire ! La deuxième équipe termine à une honorable 6^{ème} place. En ce qui concerne leurs aînés, cette équipe qui s'entraîne (depuis sûrement très longtemps) a bouclé les 70 km de « promenade » en un peu plus de 5h ! Félicitations à tous ces sportifs et aux supportrices qui ont donné de la voix durant toute la journée.



Lors d'un tournoi de foot inter-écoles à Vitré : les jeunes de l'école ont organisé une équipe mixte qui a bien représenté l'école car malgré une élimination en quart de finale, l'équipe a remporté le concours de tirs au but.

Merci à tous ces jeunes et moins jeunes qui grâce à leurs participations aux différentes activités proposées par les associations permettent de mettre en avant les valeurs de notre école.

2) Les activités artistiques des maternelles :

- Les MS/GS :

Afin de préparer notre sortie le **vendredi 6 juin aux jardins de Brocéliande à Bréal sous Monfort**, nous avons travaillé sur nos différents sens.

Au cours de cette journée, nous aurons une activité qui reprendra et finalisera notre projet sur les 5 sens.

A l'école, nous avons réalisé beaucoup de petites expériences pour réveiller :

- **notre goût** : les enfants ont goûté des aliments amers, sucrés, salés et acides.
- **l'odorat** : les enfants devaient sentir le contenu de plusieurs gobelets et reconnaître le café, le chocolat, la moutarde et beaucoup d'autres choses.
- **le toucher** : nous avons fabriqué un jeu de Kim et nous y avons joué. Nous devons exprimer nos sensations. : c'est dur, mou, rugueux.....
- **l'ouïe** : nous avons écouté des bruits familiers et nous devons les reconnaître.
- **la vue** : nous avons recherché les différences entre deux dessins.

Pour garder une trace, nous avons réalisé un mini livre qui résume nos expériences et un jeu de Kim pour jouer à la maison.

- Les TPS/PS

Bonne Fête Maman et Papa

Pour la fête des parents, les élèves de TPS et PS ont préparé un pot de confiture de Bisoudoux.

Ils y ont caché des petits messages qu'ils ont écrits (dictée à l'adulte) pour dire à MAMAN et PAPA qu'ils les aiment très fort.



Le carnaval de l'école :

Notre traditionnel carnaval n'a pu se dérouler comme d'habitude à cause de la pluie. Nous nous sommes quand même rassemblés dans la salle de motricité où les parents nous attendaient. Les thèmes retenus étaient les suivants :

- Les escargots pour les petites sections.
- Les princesses et les chevaliers pour les moyens-grands
- Les indiens et les poneys pour nos CP-CE1
- Les héros de bande-dessinées pour les CE2-CM
- Et les arts primitifs pour les plus grands.

A l'issue de cet après-midi, l'APEL nous a servi un délicieux goûter.



Le goûter anglais :

Journée du tea time

Dans le cadre de l'ouverture au monde et de l'apprentissage de la langue et culture anglophones, les élèves de CP-CE1 ont réalisé un tea time. Ils ont recherché, sélectionné et cuisiné des spécialités anglaises comme des pancakes, des muffins, ou encore du porridge ou du lemon curd. Une fois le goûter prêt, ils ont pu le partager avec les plus grands, tous conviés.



La rentrée 2014-2015 :

L'année vient de se terminer il est grand temps de penser à l'année prochaine. Comme vous avez pu déjà l'entendre à plusieurs reprises, l'enseignement du 1er degré est en pleine réforme.

Pour l'année prochaine nous allons donc modifier nos emplois du temps. Nous passons, en partenariat avec la mairie, à la semaine de 4.5 jours. Vos élèves auront donc école le mercredi matin. (Sauf changement de dernière minute, dans ce cas nous resterons sur l'emploi du temps actuel de 4 jours).

Les futurs emplois du temps sont disponibles à l'école n'hésitez pas à venir les demander.

Date de rentrée : Nous avons fait le choix à l'école Saint Patern de reprendre le **lundi 1^{er} septembre 2014** et non le mardi 2 ! Alors ne vous trompez pas pour le jour de reprise...

Pour les parents qui désirent inscrire leur enfant vous pouvez contacter le directeur soit au 02.99.49.07.01 soit par mail (adresse que vous trouverez sur le site de l'école). Même pendant les vacances d'été il est possible d'inscrire son enfant. Il n'y a pas de date limite !

Pour tout renseignement l'équipe éducative se tient à votre disposition.

En attendant de vous connaître ou de vous revoir nous vous souhaitons de très bonnes vacances.

Ecole publique Charles Perrault

A ce jour, l'école se compose de 7 classes : 3 classes de maternelle et 4 classes d'élémentaire.

L'école dispose d'un service de garderie, le matin et le soir, encadré par le personnel municipal. La garderie fonctionne de 7h30 à 8h35, le matin et de 16h30 à 19h, le soir.

Dans le cadre des Programmes d'enseignement de l'école primaire, une initiation à l'Anglais est assurée pour les élèves à partir du CP. Cet enseignement est réalisé par les enseignants de l'école habilités en anglais.

Cette année 2013-2014 s'achève, elle a été riche en apprentissages et découvertes :

Ouverture d'une huitième classe

Pour la rentrée 2014, l'école a obtenu une ouverture, ce qui lui permettra d'accueillir tous les élèves dans les meilleures conditions. Une salle équipée est disponible pour installer cette huitième classe.

Les ateliers « cuisine » en maternelle

Tout au long de l'année, les élèves de maternelle ont beaucoup cuisiné :

- Du pain : fabrication et dégustation du pain frais avec du fromage



- La carotte : en purée, râpée, en gâteau et en jus !
- Les pommes : crues (sucrées et acides) et en tarte



- La fabrication de yaourts
- ... et de nombreuses recettes de gâteaux pour fêter les anniversaires : gâteau au yaourt, galette des rois, croque-monsieur sucré (poire-chocolat), pain d'épices, tarte aux carambar...



MIAM !

Alors pour le carnaval, il était évident de se déguiser sur le thème de la cuisine. Chaque classe était déguisée :

- Les élèves de Petite Section en délicieux gâteaux !
- Les élèves de Moyenne Section en merveilleux légumes !
- Les élèves de Grande Section en fiers cuisiniers !



Séjour à la neige des CE1-CE2 et CE2-CM1

Les élèves de CE1-CE2 et CE2-CM1 sont partis en classe de découverte aux Longevilles Mont d'Or (Jura) du 24 au 28 Mars 2014.



La neige étant au rendez-vous, les élèves ont pu pratiquer le ski alpin, être initiés au ski de fond.



Ils ont également profité des balades en raquettes et des descentes en luge.



Les enfants ont également découvert la fabrication du comté avec la visite d'une fromagerie.

Sortie au zoo !

Le vendredi 13 juin, les élèves de GS et CP de l'école Charles Perrault ont eu la chance de s'évader au parc zoologique de Branféré (Morbihan).

Le matin, ils ont assisté au spectacle d'oiseaux. L'après-midi, les 53 élèves ont découvert le parc animalier grâce aux animateurs de l'École Nicolas Hulot qui parraine le site.

Enfin, les enfants ont eu le plaisir de s'amuser avec le Parcabout, parcours aérien au-dessus des girafes et autres animaux d'Afrique.

Les rencontres avec les correspondants

Tout au long de cette année, les élèves de la classe de CM1/CM2 ont correspondu avec les élèves de CM1/CM2 de l'école de Beaucé. Ils ont appris à se connaître à travers un échange régulier de courriers et ont partagé leurs connaissances.

Les correspondants sont venus nous rendre visite en janvier. Le matin, une mini-olympiade a été organisée au gymnase. Puis, tous les enfants ont pique-niqué dans la salle de motricité de l'école. Les élèves de Beaucé ont ensuite assisté au spectacle musical des élèves de l'école Charles Perrault. Tous étaient ravis de ces moments partagés.



Les deux classes se sont retrouvées pour passer 3 jours à Saint-Briac-sur-Mer, les 2, 3 et 4 juin et même une journée à Jersey afin d'apprendre plein de nouvelles choses en anglais car le thème du séjour est 'L'anglais de ce côté-ci de la Manche'.

Pour toute information concernant l'école (visite, inscription...), vous pouvez prendre contact avec la directrice, Stéphanie Leroux, au 02.99.49.07.83

Surprise-Partie

Le samedi 22 février, les 2 associations de parents d'élèves de Louvigné ont organisé la traditionnelle surprise-partie animée par les présidents de l'Apel et de l'Envol. Chaque année, les enfants sont plus nombreux à venir danser déguisés ainsi que leurs parents.

Caramels

Cette année, pour la première fois, nous avons organisé une vente de bonbons au caramel ainsi que de petits pots de caramels au



beurre salé. Ces friandises, fabriquées par les Gourmandises de Nini, ont rencontré un vif succès.

Brioches

Nous avons renouvelé notre opération brioches vendéennes au mois de juin. Comme à chaque commande, ce sont 2 papas qui sont allés chercher directement en Vendée. Nous les remercions d'avoir pris une journée pour cette opération.

Fête de l'école

Pour la deuxième année consécutive, nous avons fêté la fin de l'école le samedi 28 en après-midi et avons proposé, pour

prolonger la fête, un repas dansant en fin de soirée. Le thème de la fête était cette année "les voyages autour du Monde" lors de laquelle les enfants ont pu nous présenter des chants de différents pays.

L'ensemble de ces activités a permis de financer les sorties scolaires dont une classe découverte dans le Jura, une classe linguistique à Jersey et les différentes sorties pédagogiques organisées par l'équipe enseignante. Pour les classes qui ne partent pas, l'achat de matériel est financé par l'Envol.

Nous vous donnons dès à présent rendez-vous le samedi 11 octobre pour notre GRAND LOTO.

l'Envol

Association Trésors Naturels : des cours de relaxation à Louvigné

L'association Trésors Naturels propose des cours de relaxation à l'espace culturel de Louvigné de Bais. L'occasion de prendre un temps pour soi le temps d'une séance hebdomadaire. « Nous avons commencé les cours il y a deux ans et demi à Domalain, et je ne pensais pas durer plus d'une saison... Cela s'est déroulé autrement car un groupe s'est formé et les participantes se voient mal aujourd'hui se passer de ce rendez-vous détente » explique Vincent Ragot, président de l'association et animateur du cours. Un cours « varié, diversifié et convivial » selon Marie-Thérèse qui le suit depuis ses débuts. En

effet on y approche la relaxation sous diverses formes : training autogène, reflexologie ou encore yoga. « Nous y apprenons des méthodes simples que l'on peut appliquer au quotidien » (Rozenn) « pour vivre au moment présent et retrouver de la sérénité intérieure » (Maryse) « On apprend à se relaxer en relation avec la nature » (Marie) « Des cours qui ne nécessitent pas grand-chose » (Patricia).

Une réunion d'information se tiendra en septembre pour les nouveaux arrivants.

**Renseignements et inscription
au 02 99 49 06 60.**



Inter-anim

Inter-anim organise cette année un **cochon grillé et son bal** suivi d'un feu d'artifice le **13 juillet**.

18h30 : apéritif

19h30 : repas cochon grillé sur réservation (1)

Bal

23 h : Feu d'artifice

Tarifs : Adulte : 12 € / Enfant : 6 €

Boissons non comprises

(1) Réservation pour le cochon grillé : Boulangerie Gabard et Boucherie Jimmy Brousse

Inter-anim peut mettre à la disposition des associations et des particuliers du matériel pour vos soirées (stand, tables, chaises, réchaud, percolateurs) moyennant une location sauf pour les associations adhérentes à Inter-anim.

Pour les conditions de location un règlement sera à votre disposition à la mairie de Louvigné de Bais et pour vos demandes, nous disposons d'une adresse mail : interanimlouvigne@gmail.com

La Chasse

Dégâts de corbeaux sur maïs.

Chaque année, de gros dégâts sont causés par les corbeaux "freux" qui s'attaquent aux jeunes plants de maïs.

La régulation des corvidés est pratiquée par le tir du 1^{er} Avril au 10 Juin.

En cas de dégâts, veuillez contacter Daniel Pihourd au 06 22 56 14 47 ou par mail : daniel.pihourd@sfr.fr



Dynamic Gym



La saison 2013 2014 s'est achevée fin Mai avec un bilan positif : nous avons eu plus d'adhérentes, sûrement grâce au forum des associations qui a fait connaître notre association et qui a attiré de nouveaux membres.

Nous avons passé l'année avec plus de sérénité grâce à deux animateurs compétents appréciés par les participantes : François pour le Jeudi soir et Vincent pour le samedi matin. Et nous avons eu confirmation que François et Vincent animeront les cours la saison prochaine.

L'année prochaine les cours auront toujours lieu à la salle polyvalente :

- jeudi soir : 19H30 à 20H30 : step
- jeudi soir : 20H30 à 21h30 : gym dynamique
- samedi matin : 9H30 à 10H30 : gym d'entretien

La saison débutera le jeudi 11 septembre 2014 pour les cours du jeudi avec François pour le step suivi d'un cours de gymnastique dynamique et le samedi 13 septembre avec Vincent pour le cours de gymnastique d'entretien. Les deux premiers cours seront gratuits pour découvrir les cours

prodigués par les animateurs. Les séances seront assurées jusqu'à fin mai pendant les semaines scolaires.

Vu le bilan financier positif, il a été décidé de maintenir les tarifs annuels :

- 70 € pour 1 cours/semaine
- 100 € pour 2 cours/semaine
- 120 € pour 3 cours/semaine

Nous espérons vous compter parmi nous

Pour tous renseignements :
Valérie GAUDION
au 02 23 42 11 70.

Stade Louvignéen football club

Une saison extraordinaire !



Au moment d'écrire cet article, l'émotion est encore bien présente mais aussi la satisfaction de voir notre association se comporter ainsi tant au niveau des seniors que des jeunes. Ce sont des moments magiques que nous venons de vivre, c'est la récompense ultime pour les bénévoles et les dirigeants de l'association.

Nos seniors A et B accèdent tous les deux à l'échelon supérieur, la DRH pour l'équipe 1 et le niveau D2 pour notre équipe 2.

Nos objectifs de début d'année étaient avant tout tournés vers l'équipe réserve qui avait vécu 2 années difficiles. Ces derniers ont plus que rempli l'objectif car ils terminent la saison avec 18 victoires - 2 matchs nuls et seulement 2 défaites : c'est une saison pleine qu'ils ont réussie.

Je souhaite remercier Bébert de son engagement pour notre club depuis des années, il souhaite arrêter et le fait au meilleur des moments.

Concernant notre équipe première, nous ne nous faisons pas trop de soucis sur le maintien en PH mais nous

ne pensions pas à la montée en DRH. Au fur et à mesure des matchs, nos joueurs ont progressé, le groupe s'est étoffé encore plus cette année avec l'arrivée de nouveaux joueurs qui ont tous l'état d'esprit que nous recherchons. Ils ont vraiment prouvé cette année leur qualité footballistique et réalisé de grands matchs. Ils ont tous des qualités mentales qui renforcent l'équipe et valorisent le club.

Au regard de ce dernier match, où à 5 minutes du coup de sifflet final, l'équipe a réussi à remonter 2 buts pour offrir au club une montée en DRH.

En tant que responsable du stade louvignéen, je souhaite que cette qualité perdure.

Un tournant s'annonce maintenant, il va falloir pérenniser le club tant au niveau sportif que financier. La ligue nous imposant des contraintes, cela va impacter nos finances. De plus, il nous faut dès à présent travailler pour rechercher un entraîneur diplômé qui corresponde à notre charte et à nos mentalités.

Il va falloir accentuer notre travail de recherche de sponsors tout en continuant le travail accompli cette année dans les diverses animations du club. Et là aussi il y a eu du bon travail. La réorganisation interne de l'association en est certainement pour quelque chose, mais c'est aussi l'investissement de chacun qui nous a permis de réussir l'ensemble des animations :

- Un repas du club qui fut une réussite sur l'organisation, la recherche de sponsors pour réaliser des sets de tables.
- Le tournoi vétérans qui revoit le jour.
- Le tournoi jeunes qui confirme.
- La nouvelle formule Interquartier proposé avec le volley qui fédère et rassemble les habitants autour de deux sports importants dans notre commune.
- Le loto du foot qui malgré nos appréhensions à parfaitement fonctionné.

Pour poursuivre au niveau du bilan sportif, parlons des jeunes.

De nombreuses satisfactions sont à noter dont la première qui est l'investissement des parents et des

différents bénévoles pour coacher ou coordonner nos équipes jeunes. Il y a quelques années, c'était un point sensible du club. L'investissement de chacun et le travail de Ludovic, nous permettent de dire que pour la saison future, nous ne manquerons pas de bénévoles pour encadrer nos jeunes.

Mais méfiance de nombreuses situations aux alentours nous alertent et nous font dire que rien n'est jamais gagné.

A noter que nos jeunes joueurs ont une fois de plus participé au challenge

Orange au cours de l'affiche RENNES-PSG.

Je souhaite aussi évoquer le sujet sensible des terrains de foot. Je connais l'investissement que chacun fait pour s'entraîner sur un terrain stabilisé, je sais aussi qu'il est plus agréable de jouer sur terrain d'herbe. La commune à aussi conscience de ce point.

Cependant n'est-il pas préférable d'avoir des discussions constructives plutôt que des critiques négatives ?

Sur ces quelques lignes, je souhaite

remercier l'ensemble des acteurs du club : mon bureau, le comité, les joueurs, les dirigeants, les 3 arbitres qui couvrent le club, les bénévoles, les supporters si présents tout au long de cette année.

Merci à vous tous de faire en sorte que le stade louvignéen soit si bien représenté.

Bonnes vacances à tous

DRH NOUS VOILÀ

Le président, Mickaël



Une partie des seniors B qui accèdent en D2

De gauche à droite

Debout : Gilbert - Yoann- Manu - Quentin - benjamin - Vincent - aurelien - Willy - Julien

Accroupi : Alexandre - Kevin - Steven - Stéphane - aurelien - jean



Une partie des seniors A qui accèdent en DRH

De gauche à droite Debut : Cédric - Frédéric - Dominique - Yoann - Kevin - Antoine - Vincent - Hermann - Vincent - Louison

Accroupi : sebastien - sebastien - pierre -

Louvigné de Bais Volley Club



Quelle année !

Une très belle saison s'achève, tant au niveau sportif qu'humain.

Un club de Jeunes !

Le club est passé au-dessus des 100 licenciés dont 80 ont moins de 20 ans. L'école de volley permet depuis 3 ans maintenant à nos 50 jolies têtes blondes de venir prendre du plaisir.

L'équipe benjamin 1

Termine vice-championne départemental après une très belle saison où ils ont mis beaucoup d'énergie lors de leurs entraînements.



L'équipe minime fille

réalise une saison presque parfaite sous la houlette de Claire Gougeon. Très performante cette année, les minimes filles sont restées invaincues sur la phase retour et ont réussi à atteindre le quatrième tour de coupe de Bretagne pour leur première

participation. Notons aussi que neuf de ces filles ont participé au championnat de France Ugsel à Grenoble, terminant à la 2nde place.



Des seniors impliqués

Nos deux équipes détentent poursuivent leur marche en avant avec l'équipe 2 terminant au milieu du classement et l'équipe détente honneur termine sa saison en beauté en remportant la coupe challenge. Ces licenciés sont importants pour le fonctionnement du club, assurant arbitrage, encadrements des jeunes, investissement au sein du club et sont un bel exemple pour les générations futures.



Une belle dynamique

Quelques actions ont été réalisées cette année :

- La création du logo.
- La création d'une boutique club
- La création d'un site internet www.louvigne-volley.webege.com
- Une sortie courant mars pour assister à un match de l'équipe professionnelle du Rennes Volley 35
- Un tournoi adulte
- Une rencontre parents/enfants
- L'apparition d'un nouveau créneau pour les 7-10 ans.

- Le tournoi inter-quartier rassemblant foot et volley en partenariat avec nos amis footballeurs du club de Louvigné.

Félicitations à tous pour cette belle saison. Je tiens à remercier plus particulièrement les membres du bureau qui mettent beaucoup d'énergie au service du club, pour que chacun puisse y prendre du plaisir et m'ont vraiment épaulé tout au long de l'année pour cette première année à la présidence du club.

Un grand merci aussi à tous nos sponsors qui nous ont permis d'obtenir de nouveaux jeux de maillots pour nos équipes jeunes et du matériel pour notre école de volley.

Nous espérons pour la saison 2014/2015, pouvoir proposer davantage de créneaux d'entraînements à nos licenciés, inscrire des équipes en coupe de France, et engager une équipe sénior féminine.

Le président

Damien RICHARD



Vie culturelle

Danse Louvignoise

L'année s'est très bien déroulée avec Marine, notre nouveau professeur. Le cours de Zumba nouvellement mis en place à la rentrée a obtenu un franc succès.

Activités de l'association

Le gala de fin d'année a eu lieu le samedi 21 juin à la salle polyvalente et nous a emmenés dans une folle virée parisienne. Ce spectacle concrétise le travail de toute une année.

Un après-midi goûter a clôturé la saison le mercredi 25 juin.

À la rentrée prochaine les horaires seront probablement les suivants :

Le Mercredi :

- 14 h 00 à 15 h 00 : 7 - 9 ans ;
- 15 h 00 à 16 h 00 : 4 - 6 ans ;
- 16 h 00 à 17 h 00 : 10 - 14 ans ;
- 19 h 45 à 20 h 45 : jazz adultes ;
- 20 h 45 à 21 h 45 : zumba.

L'année prochaine, la Danse fêtera ses 30 ans. Diverses animations et activités seront proposées tout au long de la saison.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Mme Maryvonne TABURET,

Tél. : 02.99.49.01.76

Mme Chantal MOREAU-DAVID,

Tél. : 02.99.49.10.01



Théâtre «La vigne au Loup»

Comme chaque année, depuis 2009, les cours de théâtre sont animés par Patricia Pierre. Un cours de 2h tous les lundis soir pour les ados et adultes, le mardi après l'école pour les plus jeunes et le mercredi après-midi pour les pré-ados de 11 à 14 ans. En tout, 36 inscrits.

Et pour clôturer cette saison, des représentations théâtrales ont eu lieu le 16 et 17 mai dernier à la salle polyvalente de Louvigné-de-Bais. Environ 150 personnes sont venues applaudir et encourager les jeunes et moins jeunes comédiens !!!

- Les pré-ados ont présenté un spectacle de qualité : Une vie.
- Les plus jeunes ont très bien joué : Le tribunal des contes...
- Les 6 ados, qui ont quelques années de théâtre derrière elles ont fait un monologue chacune et l'ont parfaitement réussi... BRAVO
- Les 7 adultes débutants ont joué par deux, quelques scènes d'humour noir et on peut les applaudir aussi car c'était une première pour eux et le trac était palpable !

Plusieurs personnes sont à remercier :

Patricia Pierre, les membres de l'association, les jeunes comédiens et l'aide apportée par leurs parents pour la réussite du spectacle et aussi Claude et Huguette pour le décor, la figuration et les si bons massages de décontraction.

Nous n'oublions pas non plus, la municipalité pour son soutien.

Une nouvelle saison 2014-2015 va peut-être débiter si quelques parents veulent bien se mobiliser et entrer dans l'association « La Vigne Au Loup ». Alors n'hésitez pas si vous voulez que vos enfants continuent le théâtre. Peuvent être inscrits les enfants à partir de 8 ans.

*Nous vous
souhaitons un été
zen et décontracté
avec un soleil
radieux et quelques
petites gouttes de
pluie*

Renseignements près de :

Stéphanie BARBEY (Présidente) au 02 99 76 93 83
Laurence LOISON (Secrétaire)
Marie-Laure LAMBERT (Trésorière)
Marie-Christine GERARD (Trésorière adjointe)
Paul RENAULT (Vice-président)
et Patricia PIERRE (Animatrice) au 06 85 64 29 06.



Fait mains

L'association fait mains regroupe 3 activités :

- **l'art floral** : le mardi de 14h30 à 17h et le soir de 20h à 22h animé Madame Delaisne (une fois par mois)
- **les cours de cuisine** : le lundi et mardi soir de 19h à 22h et 2 vendredi par mois de 19h à 22h. Un menu complet y est présenté.
- **activités manuelles** : le mardi de 20h à 22h animées par la présidente Mme Poulard.

C'est avec un immense plaisir que je remercie toutes les adhérentes, la saison s'est achevée dans la bonne humeur. Je leur dis donc à la rentrée de septembre pour l'assemblée générale qui aura lieu le 2 septembre à 20h à la salle du club.

Toutes les personnes intéressées peuvent se renseigner chez madame Poulard au 02.99.49.08.33.



La Bibliothèque

Agathe est de retour suite à son congé de maternité.

Nous souhaitons la bienvenue à Tom.

Les horaires d'ouverture de la Bibliothèque sont les suivants :

Mercredi: 14h30 - 17h30

Vendredi : 16h30 - 18h30

Samedi : 10h00 - 13 h00
et 14h00-16h00



Ecole de dessin



Atelier d'Arts Plastiques de Louvigné de Bais

L'année se termine à l'atelier d'Arts plastiques. Le vernissage de l'exposition de fin d'année a eu lieu le vendredi 27 juin à 19h. C'est l'occasion de nous faire connaître et de nous retrouver dans une ambiance conviviale. Les adhérents sont ravis de montrer les travaux réalisés cette année.

Un travail de qualité à découvrir sur la page facebook de l'atelier d'arts plastiques de Louvigné de Bais.

Vacances créatives : L'atelier propose des stages de modelage destinés aux enfants du 7 au 11 juillet 2014. Les enfants découvrent le plaisir de toucher et donner forme à la terre. C'est l'occasion d'apprendre à maîtriser un matériau naturel. L'argile a ses exigences, ses propriétés particulières qu'il faut connaître et respecter pour donner ensuite libre cours à son imagination et sa créativité. Des techniques concernant le travail de la terre: modelage dans la masse, plaques, colombins... Pensez à réserver vos places auprès de Paméla Hamon, présidente de l'association. Les activités proposées par l'atelier d'arts plastiques sont ouvertes aux enfants, jeunes et adultes qui souhaitent découvrir et pratiquer les arts plastiques. Dans une ambiance conviviale chacun peut à son rythme expérimenter et développer sa pratique artistique.

- **Le mercredi de 14h30 à 16h et de 16h30 à 18h00 :** Les ateliers proposés (1h30) permettent aux enfants de découvrir et pratiquer des techniques variées (dessin, peinture, modelage, collage, sculpture...). Ces ateliers destinés aux enfants sont orientés vers l'apprentissage de différentes techniques, incitent à la créativité et sensibilisent les enfants au fait artistique.

Au programme : le graphisme, le dessin, la peinture, la gravure, le collage et la rencontre avec des outils et matériaux divers, le volume par le modelage de la terre et la sculpture à partir de carton, grillage, papier mâché et objets de récupération.

- **L'atelier propose un atelier jeunes et adultes le mercredi de 18h15 à 20h15.**

Dans une ambiance conviviale, l'atelier destiné aux jeunes et adultes (2h00) oriente vers l'apprentissage de différentes techniques et la création. Il permet de développer une pratique personnelle et de favoriser la curiosité pour la recherche. Des thèmes sont proposés pour permettre à chacun de découvrir et approfondir les techniques de dessin et de peinture. Rencontrer l'histoire de l'art. Natures mortes, végétaux, objets, modèle vivant, autoportrait, paysage sont dans un premier temps observés et reproduits en utilisant différents supports, outils, formats et techniques (graphisme, peinture, collage, techniques mixtes). La perspective est abordée de manière à la fois théorique au travers de l'histoire de l'art et pratique par une approche de la représentation des espaces réels. Dans un deuxième temps, il s'agit de s'éloigner de la réalité ainsi appropriée et de partir à la rencontre de son imaginaire. Sont également expérimentés le volume et la sculpture en utilisant différents matériaux (carton, plâtre, papier mâché, grillage, fil de fer...).

- **Le modelage et la sculpture de la terre :** préparation, montage, séchage, évidage, recherche sur le volume (figuratif ou abstrait). Possibilité de prendre un cours à l'essai avant un engagement à l'année. L'essentiel du matériel est fourni. Des stages à thème sont organisés pendant les vacances scolaires. Ouverts à tous les enfants adhérents ou non. Ces stages remportent un vif succès. Dans une ambiance ludique, les enfants découvrent des techniques au travers de thèmes différents.

Info pratique

L'atelier est situé au Centre culturel rue Anne de Bretagne à Louvigné de Bais.

Les cours et les stages sont assurés par Stéphanie Galodé professeure d'arts appliqués et animatrice expérimentée diplômée en arts plastiques.

Renseignements : 06 74 66 73 15 Mme Paméla Hamon, Présidente de l'association



La paroisse



En mai 2013, 19 enfants de Louvigné-de-Bais ont fait leur 1^{ère} des communions (17 à Domagné et 2 à Servon-sur-Vilaine)

Bruit de voisinage

Les beaux jours arrivant, les activités d'extérieur mobilisent les Louvignéens. Tonte de pelouse, taille de haies, travaux de jardinage et d'aménagement ne doivent pas gêner les voisins.

Des bruits de perceuse ou de tondeuse à gazon perturbatrices sont autant de désagréments de voisinage.

L'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage, peut vous aider à retrouver le calme : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion ... **sont interdits tous les jours de 20 heures à 8 heures.**

Arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage

Le Préfet de la Région Bretagne le 10 juillet 2000

Article 1er :

Le champ d'application du présent arrêté porte sur les bruits de voisinage, à l'exception des sources de bruit régies

par une réglementation particulière, notamment les bruits qui proviennent des infrastructures de transport et des véhicules y circulant, des aéronautes, des activités et installations classées pour la protection de l'environnement et des bruits perçus à l'intérieur des mines, des carrières, de leurs dépendances et des établissements mentionnés à l'article L.231-1 du Code du travail.

.../...

Article 2 :

Toutes mesures doivent être prises pour prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précautions des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers, à causer par leur durée, leur répétitivité ou leur intensité, un trouble excessif aux personnes, à nuire à leur santé ou à porter atteinte à l'environnement.

Article 3 :

Dans le présent arrêté, le bruit est analysé comme « un phénomène acoustique produisant une sensation auditive jugée désagréable ou gênante ».

Lorsque des mesures sonométriques sont nécessaires, l'émergence, telle que définie dans les dispositions de l'article R.48-4 du Code de la Santé Publique (décret 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage) est prise en compte pour l'appréciation d'une infraction lorsque le niveau de bruit ambiant mesuré comportant le bruit particulier est égal ou supérieur à 30 dB(A).

Article 4 :

Sur les voies et places publiques, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs ;
- de l'utilisation de postes récepteurs de

radiodiffusion ou de télévision, magnétophones, électrophones ou de tous appareils analogues à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;

- de l'usage d'instruments de musique avec amplificateurs de son ;
- de réparation ou réglage de moteurs, quelle qu'en soit la puissance. Toutefois, une réparation de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation, sera tolérée ;
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives à ces dispositions pourront être accordées par les Maires pour une durée limitée et lors de circonstances particulières telles que manifestations communales (fête culturelle, fête traditionnelle locale, animation commerciale, ...).

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : fête nationale du 14 juillet - Jour de l'an - fête de la musique.

Article 5 :

Les activités des établissements industriels et commerciaux, des collectivités ou communautés ne devront pas émettre à l'extérieur des bruits dont l'intensité crée une gêne pour le voisinage.

Article 6 :

Les travaux réalisés dans le cadre d'activités professionnelles à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, mettant en œuvre des outils ou des appareils de quelque nature qu'ils soient produisant un bruit d'une intensité gênante pour le voisinage doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas de travaux urgents.

Toutefois, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent, les services préfectoraux pourront après avis du Maire, accorder des dérogations qui, dans chaque cas, fixeront les conditions à respecter.

Article 7 :

Tous moteurs de quelque nature qu'ils soient, ainsi que tous appareils, machines, dispositifs de transmission, de ventilation, de réfrigération, de climatisation ou de production d'énergie doivent être installés, aménagés et utilisés de telle manière que leur fonctionnement ne puisse en aucun cas troubler le repos ou la tranquillité des riverains et ceci de jour comme de nuit.

Cette obligation vise également les équipements mobiles tels que les groupes réfrigérants des camions, quel que soit leur lieu d'arrêt ou de stationnement.

Article 8 :

A l'intérieur des propriétés privées et dans les locaux d'habitation ou leurs dépendances, les occupants doivent prendre toutes précautions pour que l'intensité des bruits émanant de ces lieux lors d'utilisation d'appareils, du fait d'activités ou de comportement, ne crée aucune gêne pour le voisinage.

Article 9 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Article 10 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne

pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion ... sont interdits tous les jours de 20 heures à 8 heures.

Cette disposition ne fait pas obstacle au pouvoir qu'ont les maires de prendre en fonction des circonstances locales et par arrêté, des dispositions plus contraignantes notamment les samedis, dimanches et jours fériés.

Article 11 :

Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, restaurants, bals, salles de spectacle, doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits résultant de l'exploitation de ces établissements ne soient à aucun moment une cause de gêne pour le voisinage. Le bruit provenant des activités organisées dans des salles de réunion et dans des salles polyvalentes (qu'elles soient communales ou privées) ne doit pas troubler la tranquillité des riverains. Leur implantation et celle de leurs parkings doivent être compatibles avec le voisinage notamment lorsqu'elles sont situées dans des zones résidentielles.

Article 12 :

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement. Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois et des sols.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments, ou lors du changement d'utilisation des locaux. Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31.057 concernant la vérification acoustique des bâtiments.

Article 13 :

Les dérogations au présent règlement sont accordées par le Préfet, sur proposition du Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, après avis de l'autorité municipale.

Article 14 :

Les infractions constatées dans les conditions prévues à l'article L.48 du Code de la Santé Publique ou par les agents des collectivités territoriales, commissionnés et assermentés conformément aux dispositions du décret 95-409 du 18 avril 1995 seront sanctionnées par des contraventions de 3ème classe. Les infractions constatées en application du code général des collectivités territoriales (article L.2212.2 alinéa 2), seront sanctionnées par des contraventions de 1ère classe.

Article 15 :

L'arrêté préfectoral du 25 août 1992, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, est abrogé.

Article 16 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille et Vilaine, les Sous-Préfets, les maires des communes d'Ille et Vilaine, le Commandant du groupement de gendarmerie, le Directeur départemental des polices urbaines, le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, le Directeur départemental de l'équipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

